



Tiré à part  
du rapport d'activité

—  
**Direction de l'économie  
et de l'emploi**

—  
2010



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de l'économie et de l'emploi DEE**  
**Volkswirtschaftsdirektion VWD**



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de l'économie et de l'emploi DEE**  
**Volkswirtschaftsdirektion VWD**

[WWW.FR.CH/DEE](http://WWW.FR.CH/DEE)



# Direction de l'économie et de l'emploi DEE

2010

<b>I. Direction et secrétariat général</b>	<b>1</b>	<b>VIII. Service du logement</b>	<b>22</b>
1. Missions.....	1	1. Missions.....	22
2. Activités.....	1	2. Activités.....	22
3. Collaboration intercantonale.....	3		
4. Affaires contentieuses.....	4		
5. Législation.....	4		
		<b>IX. Service de la formation professionnelle</b>	<b>23</b>
<b>II. Promotion économique du canton de Fribourg</b>	<b>5</b>	1. Missions.....	23
1. Missions.....	5	2. Activités.....	24
2. Activités.....	5	3. Formation.....	25
3. Nouvelle Politique Régionale.....	6		
4. Politique économique intercantonale de la CDEP-SO.....	7	<b>X. Haute école fribourgeoise de technique et de gestion (HEF-TG)</b>	<b>27</b>
5. Mesures d'aide en matière de promotion économique.....	7	1. Missions.....	27
		2. Activités.....	27
<b>III. Service public de l'emploi</b>	<b>8</b>	3. Etat des fondations.....	33
1. Missions.....	8	4. Législation.....	33
2. Activités courantes.....	9		
		<b>XI. Etat du personnel</b>	<b>34</b>
<b>IV. Caisse publique de chômage</b>	<b>14</b>		
1. Missions.....	14		
2. Activités.....	14		
<b>V. Service du registre du commerce</b>	<b>15</b>		
1. Missions.....	15		
2. Activités.....	15		
3. Collaborations intercantionales.....	16		
4. Affaires contentieuses.....	16		
5. Législation.....	16		
<b>VI. Service des transports et de l'énergie</b>	<b>16</b>		
1. Missions.....	16		
2. Activités.....	17		
<b>VII. Service de la statistique</b>	<b>19</b>		
1. Missions.....	19		
2. Activités.....	19		



---

 2010

## I. Direction et secrétariat général

---

### 1. Missions

---

La Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) a pour tâche de promouvoir l'économie du canton, y compris son secteur du tourisme. Elle déploie également ses activités dans les domaines des transports, de l'énergie, du logement et des statistiques. Elle garantit la transparence et la sécurité des transactions en tenant le registre du commerce. Elle s'occupe enfin de toutes les questions liées à l'emploi et au chômage, ainsi que de la formation professionnelle et de la formation supérieure et postgrade en technique et gestion. Elle est dirigée par Monsieur *Beat Vonlanthen*, Conseiller d'Etat.

Le secrétariat général de la DEE est placé sous l'autorité de Monsieur *Christophe Aegerter*, secrétaire général. Il remplit une fonction d'appui à la conduite et à la gestion de la Direction et effectue les tâches qui lui sont attribuées, notamment en matière de planification, de support logistique et de représentation. Il exerce des fonctions d'état-major et donne un appui aux unités administratives de la Direction.

### 2. Activités

---

#### 2.1 Activités courantes

L'exercice 2010 a été consacré au projet de loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT), lequel a été adopté par le Grand Conseil lors de la session d'octobre 2010. Cette nouvelle législation (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011) a pour but de simplifier le droit cantonal en matière d'emploi et de marché du travail, tout en instaurant des nouveautés dans ces domaines (par ex. assurance perte de gain pour les demandeurs d'emploi, mise sur pied d'une structure de prise en charge commune entre les offices régionaux de placement et les services sociaux, etc.). Durant cette année, la DEE a également poursuivi la mise en place du plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg. De nouvelles dispositions d'exécution de ce plan ont été adoptées (Seed Capital et Fonds de soutien à l'innovation). Le plan de soutien a également fait l'objet d'un rapport intermédiaire d'évaluation, dans lequel il a été proposé de prolonger l'une des mesures du domaine visant le soutien à la jeunesse. En session de septembre 2010, le Grand Conseil a ainsi adopté le décret modifiant le décret relatif au plan de soutien et a prolongé jusqu'à la fin 2011 la mesure accordant une allocation d'insertion professionnelle en faveur des jeunes ayant terminé leur formation. Finalement, il y a lieu de relever qu'en 2010, la Direction a également assuré le suivi et l'adoption du règlement d'application de la loi du 13 décembre 2007 sur la formation professionnelle, ainsi que la modification du règlement sur l'énergie en application de la

nouvelle stratégie énergétique cantonale adoptée durant l'année 2009 (Ordonnance du 2 mars 2010 modifiant le règlement sur l'énergie).

#### 2.2 Evénements particuliers

---

##### 2.2.1 Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

En 2010, la Commission a rendu 61 décisions, soit:

- > 36 décisions accordant l'autorisation
  - > 10 décisions constatant le non-assujettissement
  - > 7 radiations de charge
  - > 2 constats de retrait
  - > 1 acquisition complémentaire
  - > 1 rejet
  - > 1 résidence principale
  - > 1 vente aux enchères
  - > 1 décision fondée sur l'art. 8 al. 1 let. d LFAIE (réalisation forcée)
  - > 1 décision fondée sur l'art. 5 al. 2 et 3 OAIE du 01.10.1984 (exemption)
- Les 36 décisions accordant l'autorisation se répartissent comme suit:
- > 13 autorisations de revente HLM
  - > 23 logements de vacances
  - > Secteur Vallée de la Jogne et Berra 11
  - > Secteur Veveyse 3
  - > Secteur Intyamou 5
  - > Secteur Singine 4
  - > Secteur Bulle 0

## 2010

## 2.2.2 Tourisme

Ainsi que l'ont établi les dernières données recueillies par l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'hôtellerie suisse, secteur dominant de la branche, a enregistré en 2010 des résultats «nuitées» en hausse de quelque 1,7 %. Ce bilan confirme la sensibilité du tourisme à l'économie globalisée, mais témoigne également d'une reprise avérée du secteur. Dans les faits et s'agissant toujours de la seule hôtellerie l'OFS escompte, sur la base de données disponibles, un résultat annuel de 36,2 millions de nuitées, soit une augmentation de près de 600 000 unités. Ce résultat se rapproche des meilleurs enregistrés par le passé et équivaut à celui de 2008. Ce gain de l'hôtellerie est imputable à la fois à l'augmentation de la demande indigène (341 000 nuitées ou 2,2 %) et à celle de la demande des hôtes de l'étranger (278 000 ou 1,4 %). Les marchés d'Outre-mer enregistrent des augmentations importantes: 8,9 % pour les Etats-Unis et 6,7 % pour le Japon, tandis que les marchés européens – défavorisés par un taux de change relativement bas de leur monnaie face au franc suisse – au mieux stabilisent leur résultat ou enregistrent des baisses: la France (+15 800 ou 1,1%), la Grande-Bretagne (-2700 ou -0,1 %), l'Italie (-63 000, ou -5,6 %) et l'Allemagne (-215 000 ou -3,6 %), soit le marché qui enregistre la plus grande diminution de nuitées.

Dans ce contexte de reprise économique au plan national, l'hôtellerie fribourgeoise a également connu une augmentation de ses nuitées hôtelières. En effet, le bilan annuel enregistre 10 199 nuitées de plus (2,6 %) qu'en 2009 et renoue ainsi avec le meilleur résultat du tourisme fribourgeois, soit plus de 400 000 nuitées. Ce résultat est obtenu par une augmentation des nuitées indigènes (15 000 ou 6,4 %) qui confirme la notoriété et la crédibilité croissante de l'offre touristique fribourgeoise pour cette clientèle. Quant aux hôtes de l'étranger, à l'exception des marchés anglais, allemand et français qui augmentent respectivement de 8,4 %, 0,7 % et 5,9 %, tous les autres marchés sont touchés par un recul de nuitées, en particulier les Pays-Bas (-6,2 %), l'Italie (-11,1 %), la Belgique (-10,1 %), les Etats-Unis (-8,2 %) et l'Espagne (-24,2 %). En augmentation de quelque 4,2 %, le nombre d'arrivées/clients confirme également les tendances à la hausse. S'agissant de la parahôtellerie, importante en Pays de Fribourg, mais essentiellement résidentielle et, par conséquent, moins commercialisée et ainsi un peu moins sensible à la conjoncture, les toutes premières évaluations semblent exprimer pour 2010 une certaine stabilisation des résultats des exercices précédents.

S'agissant de l'hébergement, le bilan 2010 d'ensemble du tourisme cantonal peut être considéré comme très positif puisqu'il est comparable à l'année 2008, c'est-à-dire l'année de tous les records pour le tourisme fribourgeois. Ce constat est conforté par des résultats réjouissants sur le plan des activités touristiques «à la journée» (excursionnisme), qui ont bénéficié en début d'année d'un hiver bien enneigé. Quant à l'été qui a suivi, la plupart des régions et des lieux de visite du canton se sont déclarés satisfaits des résultats enregistrés.

Au chapitre des faits ayant marqué de manière particulière et positive l'année touristique fribourgeoise 2010, il convient de mentionner notamment:

- > le lancement ou l'achèvement en divers lieux du Pays de Fribourg (Bulle, Broc, Fribourg, Givisiez, Gletterens, Moléson-sur-Gruyères, Praz, etc.) de plusieurs importants projets de construction, d'aménagement ou de rénovation d'équipements de caractère touristique;
- > le lancement à l'échelle du canton du projet, dirigé par l'UFT, «Enjoy Switzerland» FRIBOURG REGION;
- > l'octroi d'aides financières à fonds perdu dans le cadre pluriannuel de la Nouvelle Politique Régionale 2008–2011 en faveur de quatre projets touristiques:
- > «Fri2bike»: réseau de bornes à vélo dans l'ensemble du canton, projet piloté par l'UFT;
- > «Alpes fribourgeoises»: concept de collaboration étendu;
- > Etude d'impact et retombées sur l'économie fribourgeoise des deux centres de congrès et d'exposition Forum Fribourg et Espace Gruyère;
- > le développement de la région touristique La Roche – Pont-la-Ville – La Berra;
- > la préparation d'un mandat de prestations entre l'Etat de Fribourg et l'UFT;
- > la poursuite par l'UFT de la mise en œuvre des autres mesures prioritaires de la stratégie de développement du tourisme fribourgeois «Vision 2030»;
- > l'exécution par l'UFT, en application de sa stratégie promotionnelle incluant notamment l'action de promotion des ventes en direction des intermédiaires professionnels, d'un important programme d'activités publicitaires et promotionnelles en Suisse, Allemagne, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie et aux Etats-Unis, cela, en coordination avec les organismes touristiques des régions et pôles cantonaux fribourgeois, mais aussi dans le cadre d'importants partenariats avec Suisse Tourisme et l'Office du Tourisme du canton de Vaud;
- > l'accueil par les services de l'UFT, en collaboration avec Suisse Tourisme et les principales régions et stations fribourgeoises, de quelque 43 représentants de médias touristiques et d'intermédiaires commerciaux, en provenance notamment d'Allemagne, du Brésil, du Canada, de Corée, d'Espagne, des Etats-Unis, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie, de Russie, de Suisse, des Pays-Bas, de Chine, d'Israël, d'Autriche, de Suède,

## 2010

- de Hongrie, d'Australie, de la République de Tchéquie, ainsi que de 10 administrateurs de sites Internet d'échanges d'opinions sur le tourisme de Suisse, d'Allemagne et d'Autriche;
- > la poursuite des activités du Fonds cantonal de marketing coordonné, institué par la loi sur le tourisme du 13 octobre 2005 en soutien aux activités de promotion des organismes touristiques régionaux du canton (OT Estavayer-le-Lac et sa région, Fribourg Tourisme et région, Châtel-St-Denis/La Veveyse, la Gruyère, le district du Lac, Romont/La Glâne et Schwarzsee-Senseland);
  - > la tenue en Pays de Fribourg de plusieurs événements touristiques d'importance nationale voire internationale, entre autres: les deux journées «Slow Up» du Lac de Morat et de la Gruyère;
  - > l'édition et la diffusion par l'UFT de plusieurs imprimés et matériels destinés à la promotion du tourisme fribourgeois, notamment les brochures «FRIBOURG REGION Guide principal», le «Guide des Hôtels», les documents promotionnels «Meeting» et «Highlights», le dépliant «Séjours attractifs», la carte panoramique ou encore le Programme des randonnées guidées;
  - > la gestion par l'UFT des sites Internet [www.fribourgregion.ch](http://www.fribourgregion.ch) et [www.skideal.ch](http://www.skideal.ch) ainsi que la coordination des sites des principales régions touristiques du canton au profit de l'offre touristique fribourgeoise;
  - > la mise en place par l'UFT – en collaboration avec les offices de tourisme régionaux – de la plate-forme nécessaire pour l'utilisation du système de management TOMAS (Touristic Online Management System), l'un des principaux systèmes d'information et de réservation en Suisse permettant de dynamiser la commercialisation de l'offre touristique fribourgeoise;
  - > la poursuite de l'exploitation des deux antennes cantonales d'information touristique des restoroutes de la Gruyère et de Lully;
  - > la publication sur Internet de l'organe de communication de l'UFT «Tourisme-Info»;
  - > l'activité de service déployée par la Centrale d'encaissement de la taxe de séjour, exploitée par l'UFT au profit, en 2010, de treize (des dix-huit) sociétés de développement;
  - > l'action de valorisation et de gestion touristique des réseaux de randonnée du Pays de Fribourg, désormais renforcée par la convention de collaboration conclue entre l'UFT et l'Association fribourgeoise de randonnée pédestre;
  - > la conduite et l'achèvement de la révision de l'inventaire du réseau pédestre cantonal;
  - > la reprise de la présidence de l'institution faitière cantonale par Jean-Jacques Marti, suite à la démission de Hubert Lauper.
- La contribution ordinaire de l'Etat aux activités de l'UFT et à celles du Fonds de marketing en faveur de la promotion touristique régionale à laquelle se sont ajoutés plus de 1 300 000 francs de taxe cantonale de séjour, affectés au financement de prestations directes en faveur des hôtes, a servi pour l'essentiel à continuer à faire connaître les attraits touristiques du canton et à y promouvoir toujours davantage la qualité de l'information et de l'accueil.
- Quant au Fonds cantonal d'équipement touristique qui présentait, au 31 décembre 2010, un actif de 1 400 000 francs, il a poursuivi durant l'année son action d'appui et d'encouragement à l'amélioration de l'offre structurelle fribourgeoise.
- Dans ce contexte, le Comité de gestion a décidé, outre la confirmation, à hauteur de quelque 980 000 francs, d'engagements pluriannuels antérieurs, l'octroi d'aides financières ordinaires (prise en charge partielle d'intérêts) en faveur des bénéficiaires suivants:
- > Commune du Bas-Vully, à Praz: rénovation du débarcadère;
  - > Commune d'Estavayer-le-Lac, à Estavayer-le-Lac: construction d'un toboggan géant à la plage communale;
  - > Fondation d'Hauterive, à Hauterive: rénovation des espaces d'accueil d'hôtes de l'abbaye.
- ### 3. Collaboration intercantonale
- Le Directeur de l'économie et de l'emploi est membre de quatre conférences intercantionales et en préside deux, à savoir la Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) et la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK).
- Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)
- La CDEP a tenu en 2010 deux séances de travail, ainsi que son assemblée générale, le 28 octobre. Elle a notamment traité:
- > de l'importance de la technologie de la communication pour l'économie;
  - > de la stratégie et des mesures à prendre en matière de fibre optique;

2010

- > de la collaboration avec l'OSEC en matière de promotion économique;
- > de la mise en œuvre de la stratégie du Conseil fédéral en matière de place financière;
- > du marché des télécommunications;
- > de la révision de la loi sur l'assurance-chômage;
- > d'aspects de la politique régionale, notamment des allègements fiscaux.

Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)  
La CDEP-SO s'est réunie quatre fois en 2010 et a notamment traité des sujets suivants:

- > enjeux, défis et nouvelles orientations de la place économique suisse;
- > plates-formes de promotion sectorielle, notamment celle des cleantechs;
- > organisation et premiers projets de l'entité de partenariat Greater Geneva Berne area (GGBa).

Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)  
La CTP a tenu son assemblée générale les 16 et 17 septembre 2010. Elle a notamment traité des divers aspects du financement des transports publics.

Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)  
Cette conférence s'est réunie trois fois en 2010 et a traité notamment:

- > du programme d'assainissement des bâtiments;
- > de la stratégie énergétique «trialog 2050»;
- > des conditions cadres relatives aux centrales nucléaires;
- > des relations de la Conférence avec la SIA;
- > de l'accord de fourniture d'énergie à passer avec l'Union européenne.

**4. Affaires contentieuses**

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, les recours contre les décisions prises par ses services lorsque la loi ne

prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour 2010 est la suivante:

Recours déposés	36
Recours traités	36
Dont	
Admis	0
Partiellement admis	2
Rejetés	27
Recours sans objet ou retrait du recours	5
Irrecevables	2
Encore pendants à la DEE au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	10

Ces recours concernent les services suivants: Service du logement, Service public de l'emploi, Service des transports et de l'énergie, Groupe E, Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, Haute Ecole de gestion et Association du Centre professionnel cantonal.

**5. Législation**

**5.1 Lois et décrets**

Décret du 7 septembre 2010 modifiant le décret relatif au plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg.

Loi du 6 octobre 2010 sur l'emploi et le marché du travail (LEMT).

**5.2 Ordonnances et règlements**

Ordonnance du 2 mars 2010 modifiant le règlement sur l'énergie.

Règlement du 23 mars 2010 sur la formation professionnelle (RFP).

Ordonnance du 17 août 2010 modifiant l'ordonnance fixant les écolages et les taxes scolaires perçus dans le cadre de l'apprentissage.

Ordonnance du 31 août 2010 indiquant les effectifs au 31 décembre 2009 de la population dite «légale» et de la population résidente des communes du canton de Fribourg.

---

## 2010

Ordonnance du 21 septembre 2010 modifiant le règlement d'exécution du plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg (insertion des jeunes ayant terminé leur formation).

Ordonnance du 21 septembre 2010 concernant la finance d'inscription, les taxes et les émoluments dus par les étudiants et les étudiantes immatriculés à l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg.

## II. Promotion économique du canton de Fribourg

---

### 1. Missions

---

La Promotion économique du canton de Fribourg a pour mission de développer le tissu économique fribourgeois, en favorisant la création d'emplois à haute valeur ajoutée par un soutien à l'implantation de nouvelles entreprises et à l'extension des activités des entreprises existantes. Elle assure également la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale (au niveau cantonal). La Promotion économique du canton de Fribourg est dirigée par Monsieur *Thierry Mauron*, chef de service.

### 2. Activités

---

#### 2.1 Activités à l'étranger

La Promotion économique a soutenu en 2010 l'implantation dans le canton de Fribourg d'une dizaine de nouvelles entreprises étrangères en provenance des pays dits traditionnels (Amérique du Nord et Europe) mais aussi, pour la première fois, des marchés BRIC auxquels elle alloue désormais des ressources. Le canton a ainsi soutenu l'implantation de trois projets d'entreprises en provenance de Chine, d'Inde et de Russie, avec lesquels le contact a été créé directement ou par l'intermédiaire de l'OSEC.

La plupart des nouvelles implantations étrangères en terre fribourgeoise développeront des activités de services qui devraient générer à terme une centaine de nouveaux emplois. A ces projets s'ajoute une implantation industrielle française qui prévoit la création de 90 emplois.

##### 2.1.1 Activités de démarchage

L'année 2010 a constitué un tournant majeur dans la mission de promotion exogène de la Promotion économique fribourgeoise. En effet, le démarchage effectué jusqu'à présent de manière indépendante ou en collaboration dans des pays où des réseaux

avaient été développés (principalement en Amérique du Nord, France et Allemagne) se fait désormais dans le cadre de la Greater Geneva Berne area (GGBa). Cette association de promotion économique exogène de Suisse occidentale, dont Fribourg est un des membres fondateurs, aux côtés des cantons de Berne, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud, couvre les marchés américain, français, allemand, italien, brésilien, russe, indien et chinois.

La collaboration au sein de cette association implique que toute action de promotion économique exogène sur les marchés couverts se fasse exclusivement sous la responsabilité et au nom de GGBa. La Promotion économique fribourgeoise a participé activement à des démarchages directs à l'étranger, en tant que délégué cantonal accompagné des représentants de GGBa sur les marchés, et parfois de délégué des cantons partenaires. Les visites d'entreprises et de multiplicateurs, ainsi que la participation à des événements promotionnels organisés par l'OSEC, ont eu lieu au nom de GGBa dans les pays suivants: Allemagne, Chine, Etats-Unis, France et Inde.

En 2010, GGBa a mis en place sa structure de fonctionnement et d'acquisition d'entreprises. La nouvelle association s'est dotée d'un réseau de représentants sur les huit marchés mentionnés, ainsi que de règles de fonctionnement internes et entre les cantons. A ce jour, GGBa a directement généré une nouvelle implantation pour le canton de Fribourg. Plusieurs visites d'entreprises étrangères dans le canton ont été initiées par GGBa, mais les implantations qui en ont résulté se sont concentrées essentiellement sur l'arc lémanique. De plus, l'appui apporté par la direction et les représentants de GGBa a facilité l'implantation de deux nouvelles entreprises étrangères générées par l'OSEC.

Plusieurs mesures visant à l'amélioration du modèle de collaboration ont été mises en place à fin 2010 et vont encore être renforcées au début 2011, afin que les cantons périphériques de GGBa (Berne, Fribourg, Neuchâtel, Valais) puissent obtenir un retour sur investissement satisfaisant en termes de création d'emplois à valeur ajoutée.

##### 2.1.2 Contacts directs et accompagnement d'entreprises déjà implantées

Les réseaux tissés en Suisse et à l'étranger depuis plusieurs années, notamment avec les fiduciaires et bureaux d'avocats, ont généré des contacts directs à l'origine de plusieurs implantations en 2010, sans que la Promotion économique n'effectue de démarchage actif, celui-ci étant désormais prohibé sur les huit marchés principaux couverts par GGBa. Dès 2011, ces contacts directs devront être ouverts à tous les membres de GGBa.

Comme par le passé, les compétences des Hautes Ecoles fribourgeoises, la disponibilité de main d'œuvre qualifiée formée localement et le soutien des entreprises déjà implantées ont été

---

## 2010

déterminants pour convaincre les nouveaux venus de s'établir dans le canton.

### 2.2 Activités dans le canton

---

#### 2.2.1 Promotion économique endogène

En 2010, la Promotion économique du canton de Fribourg a soutenu au total 14 projets endogènes d'implantation ou d'extension (entreprises suisses souhaitant s'implanter dans le canton et entreprises fribourgeoises ayant des projets d'extension). Cela correspond à environ la moitié des projets accompagnés par la Promotion économique et ayant abouti en 2010. Un soutien a en outre été fourni à 85 entreprises en quête de locaux ou de terrains disponibles.

#### 2.2.2 Task Force de la DEE

En 2010, la Promotion économique a également participé à la «Task Force» mise sur pied par la DEE en vue d'évaluer les effets de la crise économique dans le canton et de proposer des mesures afin d'en atténuer les effets. Dans le cadre du plan de relance approuvé en juin 2009 par le Grand Conseil, plusieurs travaux de mise en place ont pu être achevés avec succès en 2010 sous l'égide de la Promotion économique. Ainsi, la Fondation Seed Capital Fribourg a débuté ses activités au printemps, alors que le Fonds de soutien à l'innovation du canton de Fribourg a été institué en décembre en collaboration avec la DICS.

La Promotion économique a en outre continué d'assurer, conjointement avec le Service de l'informatique et des télécommunications (SITEL), la représentation de l'Etat au sein de la direction générale du projet FTTH, qui consiste à établir dans le canton de Fribourg un réseau de télécommunication à fibre optique couvrant l'ensemble du territoire.

#### 2.2.3 Entreprises en difficulté

La Promotion économique a également été en contact en 2010 avec des entreprises contraintes de fermer leurs portes ou se trouvant dans une situation de crise avancée du fait du contexte économique difficile. Lors de ces entretiens, qui revêtaient un caractère d'urgence, il s'agissait essentiellement d'éviter les fermetures annoncées, d'apporter, en collaboration avec le SPE, un soutien aux employés concernés et de préserver de la faillite les entreprises qui en étaient menacées.

#### 2.2.4 Guichet-entreprises

Par le biais de son guichet-entreprises, la Promotion économique a orienté 160 entreprises et promoteurs de projet vers les partenaires adéquats. Parmi ceux-ci figurent notamment l'association Fri Up et l'antenne fribourgeoise de la Coopérative romande de

cautionnement (CRC-PME), qui contribuent à ce que des solutions adaptées soient proposées aux entreprises intéressées.

#### 2.2.5 Coopérative de cautionnement CRC-PME Fribourg

La Promotion économique préside l'association CRC-PME Fribourg et représente, conjointement avec l'Union Patronale du canton de Fribourg et la Chambre de commerce Fribourg, les intérêts du canton au sein de son conseil d'administration. En 2010, dix entreprises fribourgeoises ont été soutenues par un cautionnement de la CRC-PME.

#### 2.2.6 Association «kmuNext / Relève PME»

En collaboration avec l'association «kmuNext / Relève PME», la Promotion économique a organisé en 2010 deux «Petits déjeuners» qui ont été l'occasion d'échanger des idées sur le thème de la «succession dans les petites et moyennes entreprises». Ces rencontres ont eu lieu en mai, à Bulle, en langue française, et à Morat, en novembre, en langue allemande.

## 3. Nouvelle Politique Régionale

---

La mise en œuvre du programme cantonal pluriannuel de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) pour les années 2008–2011 s'appuie sur la loi sur la promotion économique et distingue trois niveaux d'intervention: cantonal, intercantonal et transfrontalier.

Dans le cadre de la stratégie cantonale, deux projets touristiques d'importance ont été approuvés. D'une part, la NPR contribue financièrement au projet Fri-Bike, porté par l'Union Fribourgeoise du Tourisme. Il s'agit de la mise en place d'un circuit touristique utilisant des vélos électriques et classiques en libre service permettant de sillonner le canton ainsi que la Broye vaudoise en se laissant guider par un système d'itinérance basé sur une plate-forme de téléphonie mobile. D'autre part, la NPR soutient l'élaboration d'une stratégie de collaboration renforcée par les Remontées mécaniques des Alpes fribourgeoises. A cet effet, il s'agit d'identifier les complémentarités entre les stations fribourgeoises et de les intégrer dans une alliance stratégique, afin de mieux exploiter les synergies et d'améliorer la communication et la promotion. Cette mesure s'inscrit dans le cadre du renouvellement des infrastructures de remontées mécaniques dans le canton.

Dans le domaine du soutien à l'innovation, les régions de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse lancent, au titre de la NPR, un incubateur d'entreprises dans le sud du canton afin de répondre à une demande toujours croissante de la part des créateurs d'entreprises pour des locaux adaptés et pour un accompagnement approprié. Dans l'incubateur d'entreprises, des bureaux et

---

## 2010

des espaces communs sont mis à disposition des start-ups (entreprises en phase de démarrage) à des conditions très attractives. L'hébergement des start-ups s'accompagne obligatoirement d'un coaching compétent et d'une offre de prestations telles que services de secrétariat, accès aux systèmes informatiques ou chéquier créateur. Ce dernier permet aux start-ups de bénéficier à des tarifs préférentiels des services de base proposés par les partenaires économiques de la région (avocats, fiduciaires, associations professionnelles). Les régions ont confié le coaching des entreprises à l'association Fri Up, qui gère déjà une infrastructure semblable à Fribourg.

Au chapitre de la politique foncière active de la NPR, l'équipement de la zone d'activité d'importance stratégique de Birch, à Guin, a été approuvé par le Conseil d'Etat en janvier 2010. La valorisation des terrains situés dans ce secteur, qui représente une surface totale de près de 120 000 m<sup>2</sup> et dispose d'un potentiel de création de 2000 emplois, constitue un projet d'envergure pour le développement économique du canton.

Le volet intercantonal s'intègre dans l'initiative commune de la Conférence des Chefs de Département de l'Economie Publique de Suisse Occidentale (CDEP-SO). Les entreprises et les instituts de formation supérieure du canton de Fribourg ont ainsi pu bénéficier de quatre plates-formes de promotion sectorielle (BioAlps, Micronarc, Alp ICT et CleantechAlps) et de deux plates-formes de soutien à l'innovation d'affaires et au transfert de technologies (Platinn et Alliance). En juin 2010, CleantechAlps, nouvelle plate-forme sectorielle dédiée aux Clean Tech, a été lancée par la CDEP-SO. Cette nouvelle plate-forme est coprésidée par les cantons de Fribourg et du Valais.

Dans le domaine de la coopération transfrontalière, le projet «Amélioration interrégionale des compétences dans le secteur de la plasturgie – Vers l'écoplasturgie» a été approuvé par le Comité de programmation Interreg IV France-Suisse. Initié par l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, ce projet vise une amélioration des compétences dans le secteur de la plasturgie par la mise en place d'une offre de formation continue. Plusieurs partenaires participent à ce projet: du côté suisse, les trois HES Fribourg, ARC et Genève, et du côté français, le Centre de Formation de la Plasturgie et le pôle de compétitivité Plastipolis.

Dans le cadre des mesures fédérales de stabilisation conjoncturelle en faveur de la politique régionale, plusieurs projets d'infrastructures fribourgeoises ont pu bénéficier d'un soutien extraordinaire. En 2010, le Conseil d'Etat a octroyé à ce titre des aides financières à cinq projets, dont la rénovation du bâtiment du musée gruérien et la modernisation des infrastructures touristiques de la plage communale d'Estavayer-le-Lac.

Finalement, au cours de l'année 2010, les travaux préparatoires pour la deuxième phase de la NPR, qui s'étendra de 2012 à 2015,

ont été lancés. A ce titre, cinq ateliers ont été menés avec des experts compétents pour chacun des domaines de la NPR ainsi que des représentants des régions, dans le but de définir l'orientation stratégique de la deuxième phase de la NPR et d'identifier des projets potentiels.

#### 4. Politique économique intercantonale de la CDEP-SO

---

La Conférence des Chefs de Départements de l'Economie Publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) est une association réunissant les chefs du département de l'économie publique des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura. Cette association gère notamment les six plates-formes intercantionales du volet intercantonal du programme NPR mentionnées précédemment et permet également à la Suisse occidentale de défendre sa position d'une seule voix auprès de la Berne fédérale.

En 2010, le canton de Fribourg a assuré la présidence de la CDEP-SO, la présidence de la Conférence des Chefs de service de la CDEP-SO, la gestion financière de l'association, et a participé aux diverses séances du Comité Directeur des plates-formes. Au vu de la charge de travail croissante de coordination et des montants en jeu (budget annuel supérieur à 5 millions francs), un secrétariat général à temps partiel a été créé par l'association en cours d'année.

En sus de la gestion du programme pour l'année en cours, la CDEP-SO a également lancé les travaux de définition du volet intercantonal à soumettre à l'appui financier du SECO dans le cadre du programme 2012-2015 de la Nouvelle Politique Régionale.

#### 5. Mesures d'aide en matière de promotion économique

---

##### 5.1 Nouvelle Politique Régionale

Depuis l'introduction de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) en 2008, le canton de Fribourg a pu contribuer à hauteur de 16,8 millions de francs à l'amélioration des conditions cadres en vue du développement économique du canton et de ses régions. Environ 16 millions de francs sont encore disponibles dans le canton jusqu'à fin 2011 pour le financement d'autres projets au titre de la NPR. Dans le cadre des mesures de stabilisation conjoncturelles, la Confédération a octroyé des prêts supplémentaires à hauteur de 1,8 million de francs pour la réalisation de cinq projets d'infrastructures touristiques.

## 2010

5.1.1 NPR 2008–2011: Financement et engagements  
au 31.12.2010 (en Fr.)

	Confédération	Canton	Total financement	Approuvé	Solde disponible
<b>Contributions financières</b>					
Stratégie cantonale	4 100 000	9 500 000	13 600 000	8 797 400	4 802 600
Stratégie intercantonale	1 400 000	1 400 000	2 800 000	2 800 000	0
Stratégie transfrontalière	600 000	600 000	1 200 000	776'600	423 400
<b>Total</b>	<b>6 100 000</b>	<b>11 500 000</b>	<b>17 600 000</b>	<b>12 374 000</b>	<b>5 226 000</b>
<b>Prêts remboursables</b>					
Stratégie cantonale	4 900 000	10 661 000	15 561 000	4 513 000	11 048 000
<b>Total contributions et prêts</b>	<b>11 000 000</b>	<b>22 161 000</b>	<b>33 161 000</b>	<b>16 887 000</b>	<b>16 274 000</b>
Mesures de stabilisation conjoncturelle	939 000	939 000	1 878 000	1 878 000	0
<b>Total programme cantonal pluriannuel</b>	<b>11 939 000</b>	<b>23 100 000</b>	<b>35 039 000</b>	<b>18 765 000</b>	<b>16 274 000</b>

## 5.2 Soutien aux entreprises

Au cours de l'année 2010, la Commission des mesures d'aide en matière de promotion économique a examiné cinq demandes, lesquelles ont été acceptées. De plus, cinq demandes ont été soumises au Conseil d'Etat et acceptées par ce dernier.

## 5.2.1 Etat des cautionnements

Cautionnements en vertu de l'arrêté Bonny	Nombre	Montant Fr.
Etat au 31.12.2010	6	6 435 625

5.2.2 Contributions au service de l'intérêt en faveur  
des entreprises

	Montant des contributions au service de l'intérêt Fr.
Contributions au service de l'intérêt versées depuis 1987 jusqu'à fin 2009	21 710 798
Contributions au service de l'intérêt versées en 2010	2 007 145
<b>Total</b>	<b>23 717 943</b>

## 5.2.3 Places de travail annoncées

La Promotion économique a soutenu en 2010 les projets d'implantation et d'extension de 30 entreprises, qui créeront à moyen terme quelque 830 nouveaux emplois dans le canton. Si le secteur industriel enregistre une augmentation du nombre des nouvelles places de travail annoncées par rapport à l'année

précédente (521 contre 484), ce nombre a par contre légèrement diminué dans le secteur des services (311 contre 338).

Il convient de signaler que les projets soutenus en 2010 généreront des investissements de l'ordre de 455 millions de francs, dont plus de 90% dans le secteur industriel. À la différence de l'année précédente, la majorité des 30 projets soutenus était d'origine étrangère (17) et émanait du secteur des services (21).

	2008	2009	2010
Projets d'implantation ou d'extension industrielle	389	484	521
Projets d'implantation ou d'extension d'activités tertiaires	158	338	311
<b>Total</b>	<b>547</b>	<b>822</b>	<b>832</b>

## III. Service public de l'emploi

## 1. Missions

Le Service public de l'emploi (SPE) est l'autorité cantonale qui traite du marché de l'emploi. Il a pour mission de contribuer à ce que ce marché soit le plus équilibré possible. Il agit sur deux fronts: la lutte contre le chômage et l'observation et la gestion du marché du travail. Il est dirigé par Monsieur *Marc Genilloud*, chef de service.

2010

## 2. Activités courantes

L'activité du SPE a été principalement marquée par l'adoption en octobre par le Grand Conseil du projet de loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT), dont l'objectif principal est de consolider et d'améliorer les outils que le canton utilise déjà pour réguler le marché de l'emploi et lutter contre le chômage. Les principales modifications apportées par la loi sont les suivantes: introduction de mesures de contraintes administratives dans les domaines de la sécurité et la santé au travail, du travail détaché et du travail au noir; renforcement du suivi et de la prise en charge des jeunes en difficulté pour leur intégration sur le marché de l'emploi; renforcement de la prise en charge des demandeurs d'emploi au bénéfice de prestations de l'aide sociale; inscription des demandeurs d'emploi auprès des ORP.

### 2.1 Section chômage

#### 2.1.1 Assurance-chômage

Comparativement au début de l'année, le taux de chômage a diminué dans le canton, passant de 3,9 % en janvier à 3,1 % en décembre. Au cours de l'année, le nombre de personnes inscrites au chômage a très sensiblement diminué jusqu'en juin (-1 %). Le taux est demeuré à 2,9 % jusqu'en octobre et est même descendu à 2,8 % en novembre pour remonter uniquement en décembre. Quant au taux moyen de chômage, il s'est établi pour 2010 à 3,2 % de la population active (3,3 % en 2009) et se situe en-dessous de la moyenne affichée au niveau national. La courbe des demandeurs d'emploi a suivi la même tendance que la courbe des chômeurs, passant de 6,4 % en début d'année à 5,5 % en décembre. En 2010, 957 personnes ont épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage (742 en 2009).

#### 2.1.2 Offices régionaux de placement (ORP)

Le canton compte trois ORP: l'ORP CENTRE pour le district de la Sarine, l'ORP SUD avec trois antennes dans les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse et l'ORP NORD avec trois antennes dans les districts de la Broye, du Lac et de la Singine. En 2010, le SPE a créé au sein de chaque ORP un Pôle Placement, dont l'objectif est d'améliorer la collaboration avec les entreprises, principalement par l'instauration d'un service centralisé de traitement des postes vacants.

#### 2.1.3 Mesures actives du marché du travail (MMT)

Le secteur des MMT met à disposition des ORP des outils qui leur permettent d'améliorer l'aptitude au placement des demandeurs d'emploi. Il veille à proposer une offre suffisante de mesures d'emploi, de mesures de formation et de mesures spécifiques adaptées à leurs besoins: cours, stages, programmes d'emploi temporaire (PET) et qualifiant (PEQ-LEAC), etc. L'année 2010 a

été marquée par la création de deux nouvelles mesures gérées par le SPE, à savoir l'entreprise de pratique commerciale alémanique free win et l'Atelier de technique de recherche d'emploi (TRE).

#### 2.1.3 a Mesures d'emploi et de formation

Les programmes d'emploi temporaires (PET) visent à faciliter l'insertion ou la réinsertion professionnelle rapide et durable des assurés. Ils portent sur des activités proches de la réalité et répondent le mieux possible à la formation et aux aptitudes des assurés ainsi qu'à la situation sur le marché du travail. En 2010, 3066 PET ont été octroyés, dont 56 % auprès de fournisseurs subventionnés par le SPE, 22 % auprès d'associations à but non lucratif et 22 % auprès de communes, de l'Etat ou d'organismes hors canton. Le programme d'emploi temporaire Frima 1606, géré par le SPE dans le but de réaliser une maquette historique de la ville de Fribourg, a accueilli 68 assurés.

Les semestres de motivation (SeMo), qui combinent occupation et formation, visent à aider des jeunes au chômage dans le choix d'une formation. Durant l'année scolaire 2009-2010, 249 jeunes ont suivi un SeMo qui dure en moyenne six mois.

52 mesures d'emploi se sont déroulées sous forme de stages professionnels par l'intermédiaire desquels les assurés peuvent acquérir de l'expérience professionnelle ou reprendre contact avec la profession et le monde du travail.

Les plates-formes et les cours ont pour but d'évaluer les connaissances, de former, voire de certifier les demandeurs d'emploi. 3976 mesures de ce type ont été octroyées dans différents domaines (technique de recherche d'emploi: 36 %; langues: 35 %; informatique: 12 %; autres: 17 %). L'Atelier TRE, mesure gérée par le SPE, a démarré le 22 novembre 2010. Il propose aux demandeurs d'emploi un module coaching et un module CV-Flash. A fin décembre, une centaine d'inscriptions ont déjà été enregistrées.

Autre mesure de formation, l'entreprise de pratique commerciale permet aux assurés de travailler au sein d'une entreprise dont l'organisation et la gestion des commandes correspondent à celles d'une entreprise privée. Deux entreprises fribourgeoises sont gérées par le SPE, à savoir FRee Trading et son nouveau pendant alémanique free win ouvert depuis le 5 juillet 2010. Elles ont accueilli 112, respectivement 35 assurés durant l'année.

779 stages de formation ou d'orientation ont pu être suivis, permettant aux assurés de se perfectionner ou d'évaluer leurs compétences ainsi que les exigences d'une fonction.

#### 2.1.3 b Mesures spécifiques

Parmi les 611 mesures spécifiques octroyées, 63 % constituent des allocations d'initiation au travail, 7 % des allocations de for-

---

## 2010

mation, 11 % des contributions aux frais de déplacement et enfin 19 % des soutiens à une activité indépendante.

### 2.1.3 c Répartition du budget MMT

En 2010, 36 % du budget MMT est alloué aux programmes d'emploi temporaires (PET), 40% aux cours et aux plates-formes et 24 % aux semestres de motivation (SeMo).

### 2.1.3 d Programmes d'emploi qualifiant (PEQ-LEAC)

La loi cantonale sur l'emploi et l'aide aux chômeurs (LEAC) institue une mesure de réinsertion professionnelle qui a pour objectif de favoriser la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit en leur offrant une occupation qualifiante au sein d'une entreprise, d'une collectivité publique ou d'une association à but non lucratif. 125 contrats PEQ-LEAC ont été octroyés, dont 67 % auprès d'associations à but non lucratif, de communes et de l'Etat et 33 % auprès d'entreprises privées. La durée moyenne par contrat est d'environ 3,5 mois. Trois personnes ont pu être engagées dans le cadre d'un contrat PEQ-LEAC pour assurer l'encadrement des participants des PET auprès de fournisseurs subventionnés.

### 2.1.4 Médiation

148 interventions ont été recensées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010. Elles se réfèrent aux assurés qui rencontrent des difficultés avec les ORP, les caisses de chômage et la section juridique notamment. La quasi-totalité des assurés se déclare satisfaite de l'intervention du médiateur.

### 2.1.5 Collaboration interinstitutionnelle (CII)

La collaboration interinstitutionnelle (CII) constitue une stratégie commune des ORP, de l'Office cantonal de l'assurance invalidité (OAI) et des services sociaux régionaux (SSR) pour améliorer l'efficacité de la réinsertion sociale et professionnelle des bénéficiaires.

En 2010, les ORP ont eu recours à la CII et à son outil informatique de gestion de cas CaseNet pour 34 situations simples. Ce type de cas nécessite un échange d'informations et une coordination des interventions entre les ORP et l'AI ou/et l'aide sociale. Quant aux cas complexes, qui demandent une évaluation commune de situations présentant un cumul de problématiques, 12 annonces ont été faites par les ORP. Ces cas ont été traités dans les espaces de coordination CII, composés d'un délégué de chacun des trois dispositifs partenaires de la CII ainsi que d'un médecin.

La Commission cantonale de la CII a poursuivi ses travaux. En automne, une journée cantonale bilingue a rassemblé les pro-

fessionnels du canton. De même, la CII a pu être ancrée dans la nouvelle loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT), se dotant ainsi d'une base légale formelle.

### 2.1.6 Aide pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle

Le SPE fournit à la Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle un chef de projet pour le déploiement des mesures d'aide dans ce domaine ainsi qu'une personne pour la gestion de la partie administrative.

L'amélioration des instruments pour l'aide aux jeunes en difficulté a été définie comme l'une des priorités du programme gouvernemental. En 2010, le travail de la Commission a porté principalement sur trois mesures: le développement du «Case management», dont l'extension à la formation professionnelle permet aujourd'hui un suivi transversal des jeunes; le renforcement de la plate-forme jeunes (base légale avec la LEMT), dont la mission est d'orienter vers des solutions transitoires toutes celles et ceux qui n'ont pas trouvé une solution de formation, et l'adaptation de solutions transitoires pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes en difficulté.

## 2.2 Section Marché du travail

### 2.2.1 Inspection du travail

Par son activité et ses actions (contrôle, audits, conseils, information, formation, sensibilisation), l'Inspection du travail veille à une application correcte des prescriptions en matière de protection de la santé et de sécurité au travail ainsi qu'en matière de durée du travail et du repos pour un collectif de 117 354 emplois à plein temps dans le canton.

S'agissant de la protection des travailleurs, les inspecteurs ont effectué 275 visites d'entreprises en 2010 (184 en 2009), partiellement ou intégralement rémunérées par la Commission fédérale de coordination de la sécurité au travail (CFST), en partie en collaboration avec le SECO (Inspection fédérale du travail) et la Caisse nationale suisse en cas d'accidents (SUVA). L'Inspection du travail a également effectué 33 visites, sous l'angle de la santé et de la sécurité au travail.

De manière générale, l'Inspection du travail a constaté une recrudescence des plaintes concernant la durée du travail et les conditions du travail, telles que la violation de l'intégrité de la personnalité dans les entreprises.

Dans le domaine de la santé au travail, le laboratoire intercantonal de santé au travail a examiné six échantillons de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante. Deux d'entre eux étaient positifs. Les propriétaires concernés ont reçu des conseils sur les

## 2010

mesures à prendre et l'Inspection du travail a enregistré ces cas pour en assurer le suivi.

L'Inspection du travail a effectué six investigations en hygiène du travail en collaboration avec le laboratoire intercantonal de santé au travail dans des domaines aussi variables que les poussières, le formaldéhyde et les composants volatiles organiques (COV), l'amiante et le climat des locaux.

En ce qui concerne les dérogations à la durée normale de la semaine de travail, l'Inspection du travail délivre les permis de courte durée (moins de six mois), les permis pour une période plus longue faisant l'objet de décisions du SECO. Les principaux secteurs concernés sont ceux de la construction et de la distribution. Dans le cadre de ses compétences, l'Inspection du travail a rendu une décision négative sur 25 demandes de permis visant principalement une dérogation à l'interdiction de travailler le dimanche et les jours fériés en 2010.

L'Inspection du travail a repris une activité qui était auparavant effectuée par le SECO. Il s'agit de la tenue à jour du registre des entreprises industrielles. Trois assujettissements, 12 libérations et 16 modifications d'assujettissement ont été effectués.

	Permis délivrés par le SPE		Permis délivrés par le SECO	
	2009	2010	2009	2010
Travail de nuit	52	86	93	196
Travail du dimanche	118	156	83	193
Travail en continu	1	2	5	14
Travail en 3 équipes		3	-	-
Total	171	247	181	403

Tous les travaux d'agrandissement ou de transformation effectués au sein des entreprises industrielles du canton doivent être approuvés par l'Inspection du travail, qui délivre ensuite l'autorisation d'exploiter. Pour les entreprises non industrielles, l'Inspection délivre des préavis dans le cadre des procédures d'octroi du permis de construire.

	2009	2010
Agrandissements (transformations) industriels	20	24
Autorisations d'exploiter	23	19
Entreprises non industrielles	518	564
Total	561	607

## 2.2.2 Observatoire du marché du travail

Le canton de Fribourg a participé à plusieurs enquêtes réalisées notamment par l'Observatoire romand et tessinois du marché de l'emploi (ORTE):

- > Plaquette trimestrielle sur les indicateurs de l'évolution du chômage en Suisse romande par branche économique (janvier, avril, juillet, octobre 2010).
- > Bulletins trimestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, avril, juillet, octobre 2010).
- > Bulletins semestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, juillet 2010).
- > Bulletin annuel de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier 2010).
- > Evolution du travail intérimaire en Suisse (décembre 2010).
- > Présentation du rationnement des denrées alimentaires aux grandes communes fribourgeoises dans le cadre de l'approvisionnement économique du pays (novembre 2010).
- > Enquête exploratoire sur le chômage et l'âge dans le canton de Fribourg de 2005 à 2010 (décembre 2010).
- > Mise en conformité des nomenclatures professionnelles Plasta-OFS (novembre 2010).

L'Observatoire fribourgeois du marché du travail a également participé sur l'ensemble de l'année au groupe RA Viador, qui a continué à développer de nouvelles requêtes dans le cadre de l'introduction du nouveau système informatique de gestion du chômage NC Plasta. Il a également participé au groupe Lamda X qui a élaboré et développé un catalogue de requêtes pour la gestion des Mesures du marché du travail (MMT).

## 2.2.3 Office cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

L'OCAE a mis sur pied une formation destinée aux grandes communes de plus de 10'000 habitants. En effet, ces communes doivent être en mesure de déployer efficacement les plans de rationnement des aliments, de l'huile de chauffage et des carburants dans le délai prévu de trois mois. Elles doivent en outre maîtriser le logiciel qui est fourni par l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE).

---

**2010****2.2.4 Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)**

L'OCCT s'est réuni à trois reprises pour intervenir dans deux conflits entre partenaires sociaux.

**2.2.5 Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP)**

Le SPE veille activement à l'application des mesures d'accompagnement de l'ALCP. L'Inspection de l'emploi contrôle sur le sol fribourgeois les travailleurs détachés par des entreprises étrangères, les prestataires de services indépendants, ainsi que les prises d'emploi, auprès d'employeurs suisses, des ressortissants en provenance de l'Union européenne. 487 contrôles portant sur 895 travailleurs ont été réalisés.

L'Inspection de l'emploi a également réalisé trois enquêtes sur les conditions salariales et sociales dans les secteurs du commerce de détail, des instituts de beauté et de location de services. Ces études ont démontré qu'il n'y avait pas de sous-enchère salariale abusive et répétée dans ces secteurs.

L'intervention des inspecteurs, auprès des entreprises étrangères, afin qu'elles versent le salaire usuel de la branche, a permis de récupérer 52 000 francs de salaire au profit des travailleurs détachés.

Le secrétariat de la Commission de surveillance du marché du travail, assumé par le SPE, a traité 2973 annonces pour 4094 travailleurs, dont 2207 travailleurs détachés, 1277 prises d'emploi en Suisse et 610 prestataires de services indépendants.

**2.2.6 Lutte contre le travail au noir**

Le SPE est l'autorité d'exécution cantonale de la loi fédérale sur le travail au noir (LTN).

L'Inspection pour la lutte contre le travail au noir se compose des deux inspecteurs du SPE et des inspecteurs de la construction, dépendants de la Commission paritaire de contrôle dans la construction. Le SPE a délégué à cette commission les activités de contrôle du travail au noir dans le secteur principal et le second œuvre de la construction, ainsi que dans la branche du nettoyage industriel, par le biais d'un mandat de prestations.

L'Inspection du travail au noir a effectué 518 contrôles concernant 1648 travailleurs. Parmi ces contrôles, 171 entreprises (une sur trois) pour 333 travailleurs ont fait l'objet d'une dénonciation. Les infractions les plus répandues ont trait au non respect des obligations en matière de droit des étrangers.

Une rencontre avec les autorités chargées de la lutte contre le travail au noir a été organisée. Différents aspects relatifs à la colla-

boration fructueuse entre le SPE, la Police cantonale, l'Office des juges d'instruction, le Service de la population et des migrants, la SUVA, l'Etablissement cantonal des assurances sociales et le Service cantonal des contributions ont été abordés.

Cinq cours sur le thème du travail au noir ont été donnés aux candidats à la patente pour établissements publics.

**2.2.7 Placement privé et location de services**

La section a délivré 35 autorisations en 2010: 22 pour le placement privé et 13 pour la location de services. Cinq autorisations ont été supprimées suite à la cessation d'activité ou à une fusion avec une autre entreprise et une suite à une faillite d'une entreprise de location de services. De plus, la section a préavisé favorablement 14 demandes d'autorisation pour exercer la location de services transfrontalière et/ou le placement privé intéressant l'étranger auprès du SECO.

Par ailleurs, la section a mené dix investigations afin de combattre et de prévenir l'exercice illicite du placement privé et de la location de services. Trois entreprises se sont conformées aux dispositions légales et ont requis une autorisation. Une entreprise a arrêté son activité de location de services. Quatre affaires sont encore en cours et deux cas ne tombent pas dans le champ d'application de la loi fédérale sur le placement privé et la location de services (LSE).

Les pratiques illicites constatées lors des contrôles concernent notamment les décomptes de salaires erronés, la déduction illicite des frais d'équipements de protection ou de loyers, les infractions à la loi sur les étrangers, ainsi que le non-respect de la forme et du contenu des contrats. Le règlement de l'horaire de travail dans le contrat de mission a souvent donné lieu à des remarques. L'horaire de travail n'avait pas été correctement convenu ou alors les travailleurs n'avaient pas été payés correctement sur la base de l'horaire de travail convenu. De plus, nombre de contrats contenaient une clause rendant le travailleur seul responsable des heures manquantes, reportant ainsi le risque d'entreprise, qui incombe uniquement à l'employeur, au travailleur.

Par ailleurs, la section a prononcé cinq sanctions administratives à l'encontre des agences de placement privé et/ou de location de services (quatre avertissements et un refus d'octroi d'autorisation de pratiquer pour une année).

En 2009, 685 personnes ont été placées par les agences de placement privé fribourgeoises. Les agences de location de services fribourgeoises ont loué les services de 5666 personnes, ce qui correspond à 2 380 890 heures de mission.

## 2010

## 2.3 Section juridique

## 2.3.1 Décisions et avis de droit

En qualité d'autorité cantonale, la section a rendu 6914 décisions et avis de droit en matière d'assurance-chômage et de droit du travail, selon la répartition suivante:

> Suspension dans l'exercice du droit à l'indemnité:	4697
> Aptitudes au placement et autres décisions:	277
> Remises de l'obligation de restituer:	98
> Avis de droit en matière d'assurance-chômage et de droit du travail:	1842

Durant l'année 2010, la section juridique a également enregistré 563 oppositions contre l'ensemble des décisions rendues par le SPE. Elle a rendu 486 décisions sur opposition, dont 69,35 % ont été rejetées ou déclarées irrecevables, 22,22 % ont été admises, 5,76 % ont été partiellement admises et 2,67 % ont été rayées du rôle. En 2010, 29 recours ont été interjetés auprès du Tribunal cantonal contre les décisions du SPE. La section a déposé des observations dans 49 affaires. Le Tribunal a rendu 32 arrêts. 68,75 % des recours ont été rejetés ou déclarés irrecevables, 18,75 % ont été admis, aucun n'a été partiellement admis et 12,5 % ont été rayés du rôle.

## 2.3.2 Réduction d'horaires de travail et intempéries (RHT)

	Travailleurs touchés			Heures chômées		
	2009	2010	Suisse	2009	2010	Suisse
Janvier	1304	1107	54 605	66 212	51 916	2 784 930
Février	2117	903	45 158	130 942	38 873	2 237 956
Mars	2412	579	39 539	169 856	28 639	2 102 789
Avril	2612	905	37 007	177 220	31 439	1 557 344
Mai	2966	585	23 759	173 985	21 321	1 058 292
Juin	2718	141	19 926	146 981	8687	993 013
Juillet	2152	261	11 916	125 369	9872	604 375
Août	1574	92	9 996	70 878	4 321	516 411
Septembre	1797	140	9 335	91 912	7 273	506 473
Octobre	1559	315	9246	77 176	10 385	492 645
Novembre	1532	122	7277	77 691	5215	393 320
Décembre	897	133	6390	44 096	6266	341 496

## 2.4 Section Services généraux

## 2.4.1 Communication

Le site Internet du SPE constitue un outil d'information grandement utilisé par les demandeurs d'emploi, les travailleurs et les entreprises. Chaque mois, plus de 20 000 entrées sont enregistrées. Le service a rédigé plus de 500 réponses à l'attention des visiteurs du site. L'ensemble de la communication du service a également été adapté aux règles de la nouvelle identité visuelle de l'Etat.

## 2.4.2 Informatique

Le SPE a poursuivi le renouvellement de son parc informatique (serveur de la téléphonie notamment). L'adaptation (formations, tests de capacité, etc.) au nouveau système de gestion électronique des documents ainsi que du nouveau système fédéral d'administration des données des demandeurs d'emploi (PLASTA), installés en juin 2009, s'est poursuivie en 2010. L'informatique du service s'est en outre convertie à Office 2007.

---

**2010**

### 2.4.3 Comptabilité

La section gère toutes les comptabilités fédérales et la comptabilité cantonale du Fonds de l'emploi. Elle s'occupe notamment des salaires à verser mensuellement aux demandeurs d'emploi en programme d'emploi qualifiant (PEQ), de l'établissement des attestations d'employeurs, des certificats de salaires et des décomptes AVS, SUVA ou impôts à la source.

En tenant compte des comptabilités cantonales et fédérales, le coût de fonctionnement du SPE a été de 21,5 millions de francs. En outre, 1 471 847 francs ont été prélevés sur le Fonds cantonal de l'emploi pour financer les mesures destinées aux chômeurs qui avaient épuisé leurs droits aux indemnités fédérales. Les PEQ en entreprises ont coûté 654 677 francs, les PEQ associations 546 252 francs et les PEQ canton et communes 270 918 francs. Au 31 décembre 2010, le capital du Fonds se montait à 13,2 millions de francs.

## IV. Caisse publique de chômage

---

### 1. Missions

---

La Caisse publique de chômage est une unité rattachée administrativement à la Direction de l'économie et de l'emploi. Elle est dirigée par *M. Dominique Schmutz*, administrateur. Elle est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton pour leur fournir les prestations prévues par la législation fédérale sur l'assurance-chômage. En outre, elle est à la disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs touchés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et les indemnités en cas d'intempéries. Elle est enfin seule compétente pour verser des indemnités en cas d'insolvabilité.

## 2. Activités

---

### 2.1 Activités courantes

Après l'augmentation significative du chômage en 2009, la situation s'est inversée et le chômage a subi une baisse importante en passant de 3,9 % en janvier à 3,1 % à fin décembre 2010. Ces importantes fluctuations du chômage ont imposé aux autorités d'exécution une gestion particulière des différentes ressources, afin de répondre favorablement aux attentes des demandeurs d'emploi.

Dans le cadre des réflexions menées ces dernières années, la Caisse a décidé de soutenir son action par la certification de son système de management de la qualité selon la norme ISO 9001-2008. Cette étape a été réalisée avec succès en juin 2010 dans le but de maintenir des prestations conformes aux attentes des assurés ainsi qu'à la loi sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI).

S'agissant des prestations versées, la réduction de l'horaire de travail a fait l'objet d'un net recul. Pour rappel, l'année précédente, 84 entreprises avaient fait appel au chômage partiel pour un total de 1,2 million d'heures perdues. Concernant le chômage complet, il y a lieu de constater que le nombre d'inscriptions au chômage a régulièrement diminué durant l'année. Par contre, la durée d'indemnisation des assurés est plus importante que durant les années précédentes.

La Caisse a également géré administrativement, en collaboration avec le Service public de l'emploi, différentes mesures du plan de relance, notamment la mesure n° 2 (Allocation d'insertion professionnelle des jeunes ayant achevé leur formation), la mesure n° 6 (perte de gain pour les demandeurs d'emploi) ainsi que la mesure n° 7 (Formation continue dans les entreprises en réduction d'horaire de travail (RHT)).

Enfin, la Caisse publique de chômage a notifié 2502 décisions. Elle a soumis au Service public de l'emploi (SPE) 63 cas pour examen.

## 2010

### 2.2 Prestations versées aux bénéficiaires

Genre et nombre de prestations	2009	2010	Variation en %
<b>Demandes d'indemnités en cas de chômage (IC)</b>			
Nombre d'assurés	4968	5365	7.99 %
Nombre d'inscriptions et de réinscriptions	5483	5360	-2.24 %
Nombre d'indemnités journalières versées	446 141.4	466 552.6	4.58 %
<b>Demandes d'indemnités en cas d'intempéries</b>			
Nombre d'entreprises annoncées	118	90	-23.73 %
<b>Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail</b>			
Nombre d'entreprises annoncées	84	47	-44.05 %
<b>Demande d'indemnités en cas d'insolvabilité</b>			
Nombres d'assurés	88	46	- 47.73 %
<b>Indemnités versées</b>			
	<b>2009 Fr.</b>	<b>2010 Fr.</b>	
Chômage complet (IC)	63 830 173.95	69 278 700.35	8.54 %
Allocations familiales	1 580 251.10	1 566 337.00	-0.88 %
Mesures relatives au marché du travail (MMT)	3 313 738.40	4 310 295.00	30.07 %
Coût afférent au projet (organisateur)	14 854 070 .80	16 754 159.50	12.79 %
Intempéries et réduction de l'horaire de travail	35 117 488.90	8 653 901.25	-75.36 %
Insolvabilité	415 968.50	775 006.60	86.31 %
Allocations d'exportation des prestations (avance accords bilatéraux)	59 197.70	32 034.50	-45.89 %
<b>Total</b>	<b>119 170 889.35</b>	<b>101 369 624.20</b>	<b>-14.94 %</b>

## V. Service du registre du commerce

### 1. Missions

L'ordonnance du 17 octobre 2007 sur le registre du commerce (ORC; RS 221.411) attribue au Service du registre du commerce la mission de servir à la constitution et identification des entités juridiques. Il a pour but d'enregistrer et de publier les faits juridiquement pertinents et de garantir la sécurité du droit ainsi que la protection des tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé.

En application de l'ordonnance du 3 décembre 1954 sur les émoluments en matière de registre de commerce (RS 221.411.1), le Service du registre du commerce perçoit auprès des entités juridiques les émoluments dus pour toute inscription.

*Le Service du registre du commerce est dirigé par Madame Urška Kozomara Yao, préposée.*

### 2. Activités

#### 2.1 Activités courantes

Le Service du registre du commerce a procédé dans le courant de l'année 2010 à un total de 6955 inscriptions dans le Journal du registre du commerce. Ce chiffre se compose de 1248 inscriptions de nouvelles entités, 849 radiations et 4858 modifications d'entités existantes. Le total d'inscriptions a ainsi baissé de 184 par rapport à l'année 2009. Le nombre d'inscriptions demeure très élevé depuis 2009 et doit être considéré comme exceptionnel.

2010

## 2.2 Evénements particuliers

La révision du Code des obligations, plus particulièrement des prescriptions concernant l'organe de révision, a obligé certaines sociétés à soit nommer un organe de révision, soit y renoncer. Dans tous les cas, une inscription respective au registre du commerce est prescrite par la loi. Cette nouvelle explique le nombre d'inscriptions très élevé depuis 2009. Lorsque toutes les sociétés concernées se seront conformées aux nouvelles prescriptions légales, le nombre d'inscriptions au registre du commerce retombera à sa moyenne normale, ce qui devrait se produire au cours de l'année 2011.

## 2.3 Statistiques

### 2.3.1 Etat des sociétés actives

Au 31 décembre 2010, l'état des sociétés actives inscrites auprès du Service du registre du commerce était le suivant:

Associations (ASS)	186
Sociétés coopératives (COOP)	612
Etablissements de droit public (EDP)	21
Entreprises individuelles (EI)	5552
Fondations (FOND)	488
Sociétés anonymes (SA)	6768
Sociétés à responsabilité limitée (SARL)	3829
Sociétés en commandite (SC)	25
Société en commandite par actions (SCA)	1
Succursales d'une entreprise étrangère (SEE)	155
Succursales d'une entreprise suisse (SES)	339
Entreprises non astreintes à inscription (PRO)	8
Sociétés en nom collectif (SNC)	355
Total	18 339

### 2.3.2 Langue d'inscription

Au 31 décembre 2010, la répartition linguistique des sociétés actives inscrites auprès du Service du registre du commerce était la suivante:

Total des sociétés actives inscrites en langue française	14 295
Total des sociétés actives inscrites en langue allemande	4044

### 2.3.3 Tableau comparatif des nouvelles sociétés

	ASS	COOP	EI	FOND	SA	SARL	SEE/SES	SNC/SC
2009	15	6	376	15	293	448	38	36
2010	9	2	420	10	317	430	36	24

## 3. Collaborations intercantionales

Le Service du registre du commerce a participé aux séances de travail communes à plusieurs cantons alémaniques qui portent essentiellement sur des questions juridiques.

Il a participé à une séance de la Conférence des autorités suisses du registre du commerce, tenue en novembre 2010, qui avait pour but de préparer les registres à l'introduction du numéro d'identification des entreprises (IDE).

## 4. Affaires contentieuses

Pour l'année 2010, aucune affaire contentieuse n'est à signaler par le Service.

## 5. Législation

Le Service s'est prononcé sur le projet de l'ordonnance fédérale sur le numéro d'identification des entreprises (OIDE), mis en consultation auprès de la Direction de l'économie et de l'emploi.

## VI. Service des transports et de l'énergie

### 1. Missions

Le Service des transports et de l'énergie est responsable de la gestion de tous les aspects touchant aux transports publics. Il veille à la coordination des différents modes de transports. Il est en outre chargé de la promotion des énergies renouvelables et des ressources indigènes ainsi que de la promotion d'une utilisation économe et rationnelle de l'énergie.

*Il est dirigé par Monsieur Martin Tinguely, chef de service.*

---

## 2010

### 2. Activités

---

#### 2.1 Activités concernant les transports

---

##### 2.1.1 Planification des transports

La Commission consultative des transports a tenu deux séances. Le projet de Réseau Express Régional Fribourgeois (RER-FR) et le projet de la future halte ferroviaire de Fribourg-St-Léonard ont été présentés et discutés lors de ces rencontres.

Les travaux relatifs à la création d'un RER-FR ont été poursuivis. La mise en place de la première étape est fixée au changement d'horaire de décembre 2011.

Sur le plan régional, le Service des transports et de l'énergie a poursuivi son activité de planification des futurs horaires régionaux des transports publics.

Il a également suivi les travaux menés par l'Agglomération de Fribourg (Agglo-FR) et par la Communauté régionale des transports de l'agglomération bulloise (MOBUL).

##### 2.1.2 Plan cantonal de soutien à l'économie

Conformément à la mesure n° 18 du plan cantonal de soutien à l'économie, le Service a engagé un montant de 1 000 000 francs pour l'assainissement des passages à niveau et pour l'accessibilité et l'interconnexion des installations de sécurité entre certaines gares empruntés par le futur RER fribourgeois. S'agissant de la mesure n° 19, le Service a engagé la totalité du montant, soit 1 010 000 francs, pour le remplacement d'installations sur la voie étroite et la réfection de sites et de quais. Enfin, conformément à la mesure n° 20, le Service a engagé un montant de 255 000 francs pour le financement de la part du canton à la prise en charge des frais d'étude de construction de la future halte ferroviaire de Fribourg/St-Léonard.

##### 2.1.3 Horaires

Le projet d'horaire 2011 n'a pas fait l'objet d'une consultation officielle selon la procédure de commande de l'offre dictée par l'Office fédéral des transports. Dans le canton de Fribourg, aucun changement important n'est à signaler. La prochaine consultation officielle des horaires aura lieu au printemps 2011.

Se fondant sur les offres des entreprises de transport, le Service a affecté, en accord avec l'Office fédéral des transports, les ressources financières disponibles pour l'offre en transports publics pour les périodes horaires 2010 et 2011.

##### 2.1.4 Rail 2030

Le Service a suivi les travaux de planification de Rail 2030.

##### 2.1.5 Améliorations techniques des entreprises de transports publics

Conformément aux procédures d'approbation de plans selon le droit ferroviaire, l'Office fédéral des transports a demandé au Service de se prononcer sur les objets suivants:

- > la nouvelle halte ferroviaire de Fribourg/St-Léonard;
- > le renouvellement des installations en gare de Morat;
- > le renouvellement de la ligne de contact entre Chénens et Rosé;
- > l'assainissement des quais et le «facelifting aux normes CFF V05» des stations de Cousset, Belfaux, Léchelles;
- > le renouvellement des installations en gare de Schmiten;
- > le renouvellement de la voie de droite sur la ligne Matran-Fribourg;
- > la sécurisation du passage à niveau de Grolley;
- > les nouveaux quais et les améliorations d'accès aux trains dans les gares de Belfaux, Pensier, Cressier;
- > l'extension de l'électrification de la ligne de trolleybus Jura-Pérolles;
- > les modifications et les adaptations de quatre passages à niveau sur la commune de Haut-Intyamont;
- > le renouvellement de la ligne de contact et de la voie ferrée entre Sugiez et Anet;
- > l'installation de barrières automatiques aux passages à niveau «La Cergne» et «Montmoirin» sur la commune de Châtel-Denis;
- > les nouvelles infrastructures des gares de Vaulruz Nord, Sâles et Vuisternens-devant-Romont;
- > l'installation d'antennes radio TETRA sur la commune d'Estavayer-le-Lac;
- > le renouvellement de la ligne sur le tronçon Ferenbalm-Kerzers;

---

**2010****2.1.6 Concessions et autorisations pour le transport de voyageurs**

L'Office fédéral des transports a requis l'avis du Service pour deux demandes de renouvellement et de modification de concession ferroviaire et deux demandes de transfert et de modification de concession automobile. Le Service s'est également prononcé sur six demandes d'autorisation pour un service de lignes internationales.

Conformément au règlement du 3 novembre 1999 concernant l'octroi d'autorisations cantonales pour le transport des voyageurs, le Service a délivré quinze autorisations pour le transport de voyageurs.

**2.1.7 Installations de remontées mécaniques**

Le Service a délivré deux autorisations de construire et une autorisation d'exploiter une installation de transport par câbles et skilifts sans concession fédérale. Il a également renouvelé une autorisation d'exploiter une piste de luge, trois autorisations d'exploiter un télésiège et trois autorisations d'exploiter un minitélésiège. Il a transmis plus de 20 rapports d'inspection émanant de l'Organe de contrôle du concordat intercantonal sur les téléphériques et les télésièges.

**2.1.8 Obstacles à la navigation aérienne**

Le Service a transmis à l'Office fédéral de l'aviation civile quatorze annonces relatives à une installation constituant un obstacle à la navigation aérienne et une annonce de démontage.

**2.1.9 Navigation aérienne**

L'Office fédéral de l'aviation civile a requis l'avis du Service sur les modifications de l'ordonnance sur l'infrastructure aéronautique et sur l'ordonnance sur les décollages et les atterrissages hors des aérodromes.

**2.2 Activités concernant l'énergie**

---

**2.2.1 Généralités**

La Commission cantonale de l'énergie a tenu deux séances consacrées principalement à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie énergétique et au programme de relance.

Conformément aux grandes lignes de la politique énergétique, le Service a poursuivi son action d'information dans les communes par l'intermédiaire des programmes «SuisseEnergie pour les communes» et «Energho».

Il a organisé plusieurs cours et séminaires destinés aux professionnels du bâtiment. Associé à d'autres services de l'Etat, il a tenu un stand d'information au salon Energissima à Fribourg, du 15 au 18 avril 2010.

Par ailleurs, il a poursuivi son action d'information dans les écoles à l'aide du concept d'information destiné aux classes primaires francophones et alémaniques du canton.

En matière de projet pilote et de démonstration, il a contribué à des projets dans les domaines du biogaz, du solaire, du bois et de l'éolien.

Sur le plan cantonal, il a participé à différents groupes de travail ou d'accompagnement mis en place par l'Office fédéral de l'énergie et par la Conférence des services cantonaux de l'énergie.

**2.2.2 Plan cantonal de soutien à l'économie**

Conformément à la mesure n° 14, le Service a alloué un montant de 1 123 030 francs pour 76 assainissements de bâtiments (énergie fossile) et un montant de 447 680 francs pour 25 assainissements de bâtiments (énergie non fossile). Il a accordé un montant de 255 200 francs pour des campagnes d'information et de sensibilisation sur le thème de la certification énergétique des bâtiments afin de motiver les propriétaires à faire analyser leurs bâtiments (mesure n° 15). S'agissant de la mesure n° 16, il a alloué un montant de 8 662 561 francs pour 284 projets solaires photovoltaïques. Enfin, conformément à la mesure n° 17, il a accordé un montant de 275 721 francs pour le concept mis sur pied par l'Association «Cité de l'énergie» afin d'accompagner les communes et d'inciter ces dernières à se lancer dans les démarches en vue de l'obtention du label «Cité de l'énergie».

**2.2.3 Installations de réfrigération et/ou d'humidification**

Conformément à la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, le Service a accordé trois autorisations.

**2.2.4 Installations de chauffage au bois**

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 31 promesses de subvention représentant un montant de 454 290 francs pour une puissance de 3158 kW.

**2.2.5 Installations solaires thermiques**

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 366 promesses de subvention représentant un montant de 842 822 francs pour une surface totale installée de 3266 m<sup>2</sup>.

---

## 2010

### 2.2.6 Bâtiment remplissant les critères du standard Minergie-P

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 19 promesses de subvention représentant un montant de 206 980 francs.

### 2.2.7 Pompes à chaleur

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 77 promesses de subvention représentant un montant de 405 000 francs pour une puissance de 848.37 kW.

### 2.2.8 Réseau hydraulique

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 79 promesses de subvention représentant un montant de 78 000 francs.

### 2.2.9 Programme bâtiments

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 840 promesses de subvention représentant un montant de 2 126 430 francs.

### 2.2.10 Gaz naturel

Le Service a autorisé la construction et l'exploitation des extensions suivantes du réseau Frigaz SA:

- > zone industrielle Les Combes – Rue de la Léchère, commune de Bulle;
- > commune de Broc;
- > commune de Gruyères;
- > commune de Morlon;
- > commune de Sâles;
- > commune de Romont;
- > commune de La Folliaz;
- > commune de Villaz-St-Pierre.

Il a également autorisé la construction et l'exploitation des extensions suivantes du réseau Cosvegaz SA:

- > commune de Tornay;

> commune d'Ursy

> commune de Rue.

---

## VII. Service de la statistique

### 1. Missions

Le Service de la statistique est l'organe central de la statistique cantonale. Il a pour tâche de fournir des prestations de nature statistique aux services et établissements de l'Etat, aux communes et au public. Il coordonne la statistique cantonale ainsi que les obligations cantonales en matière de statistique fédérale. Il assure un savoir-faire en matière de production et d'analyse statistiques. Dans la mesure de ses possibilités, il procède lui-même aux enquêtes et aux analyses ou conseille les instances de l'administration et les milieux scientifiques dans leurs propres travaux.

Pour ses tâches de diffusion et de communication externe, le Service de la statistique se présente sous le nom de «Statistique Fribourg» ou «STAT-FR».

*Le Service de la statistique est dirigé par Monsieur Pierre Caille, chef de service.*

### 2. Activités

#### 2.1 Activités courantes

##### 2.1.1 Statistique progressive de la population (ESPOP)

Les effectifs, les mouvements migratoires (arrivées, départs) et les mouvements naturels (naissances, décès) de la population font l'objet d'une statistique annuelle établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Ce dernier se sert des différents registres centralisés au niveau suisse, comme le système d'information central sur la migration (SYMIC) ou le registre de l'état civil (INFOSTAR). Les mouvements migratoires de la population suisse font par contre l'objet d'une enquête annuelle dont l'exécution est confiée aux cantons. A partir de ces informations, l'OFS calcule la population résidente permanente des communes, qui sert ensuite au Service de la statistique pour calculer les effectifs communaux de la population dite «légale» et de la population résidente. L'ordonnance du Conseil d'Etat du 14 septembre 2010 a officialisé les effectifs communaux au 31 décembre 2009.

---

## 2010

### 2.1.2 Statistique scolaire

Le Service de la statistique a publié les résultats détaillés du recensement scolaire 2009/2010 dans l'annuaire statistique 2011 ainsi que sur son site Internet. Comme les années précédentes, il a transmis à l'OFS les données exigées par la législation fédérale. Le relevé pour l'année scolaire 2010/2011 a eu lieu en novembre 2010 auprès de toutes les écoles du canton, à l'exception des Hautes Ecoles spécialisées et de l'Université. Il a été réalisé pour la première fois par voie électronique, sur la base d'un système développé dans le cadre du projet ReSco et répondant aux nouvelles exigences de la Confédération.

Le Service de la statistique participe en outre au projet de développement d'un système harmonisé de gestion des écoles (projet «HAE»). Lorsque ce système sera mis en fonction, soit en principe dès 2015, il sera possible d'en tirer directement la quasi-totalité des informations nécessaires aux statistiques fédérales du domaine de la formation et de renoncer par conséquent au traditionnel relevé par enquête auprès des élèves.

### 2.1.3 Statistique de la construction et statistique des aliénations immobilières

La statistique cantonale de la construction (autorisations de construire, constructions mises en chantier et constructions terminées) et celle des aliénations immobilières font l'objet de publications régulières dans *Conjoncture fribourgeoise* et sur le site Internet Statistique Fribourg.

Pour le compte de l'OFS, le Service de la statistique procède au relevé trimestriel de la production de logements. Cette enquête est réalisée par sondage auprès des communes.

Pour l'OFS également, le Service de la statistique exécute l'enquête annuelle sur la construction.

Depuis mars 2005, le registre des bâtiments et logements fribourgeois est géré de façon autonome par le canton, tout en étant reconnu officiellement comme faisant partie intégrante du registre fédéral. La Confédération indemnise chaque mise à jour du registre cantonal reprise par le registre fédéral. Dès le début 2009, le Service de la statistique a dû transférer toute la production du secteur construction, bâtiments et logements sur une infrastructure informatique mise à disposition par la Confédération, renonçant ainsi à utiliser sa propre infrastructure informatique pour la gestion du Registre des bâtiments et des logements. Ce changement s'est imposé en raison du fait que l'infrastructure cantonale ne pouvait pas répondre aux nouvelles exigences découlant des différents projets fédéraux d'harmonisation des registres.

### 2.1.4 Test conjoncturel

Depuis 1988, l'exécution du test conjoncturel dans l'industrie du canton de Fribourg se poursuit, en étroite collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (KOF) et la Chambre de commerce Fribourg. En 2010, le test a été étendu au commerce de détail, une branche économique importante dans le canton de Fribourg.

Les principaux résultats sont publiés dans le bulletin trimestriel *Conjoncture fribourgeoise*, sous forme de commentaires, de graphiques et de tableaux.

### 2.1.5 Perspectives de l'économie fribourgeoise

En décembre 2010, la Banque cantonale de Fribourg et le Service de la statistique ont publié la troisième édition de la nouvelle mouture de cette publication réalisée par le BAK Basel Economics. Cette édition marque la fin de la collaboration avec cet institut. Dès 2011, les calculs et prévisions en matière de PIB seront confiés au Créa, à Lausanne.

### 2.1.6 Publications

En février, mai, août et novembre ont été publiées les quatre éditions de *Conjoncture fribourgeoise*, qui compte environ 500 abonnés.

La publication désormais annuelle *Perspectives de l'économie fribourgeoise* a été présentée au public en décembre 2010 (voir sous 2.1.5).

L'édition 2011 de l'Annuaire statistique du canton de Fribourg a été publiée au début janvier 2011.

Le mémento gratuit *Le canton de Fribourg en chiffres*, édité par la Banque Cantonale de Fribourg ainsi que l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments et réalisé par le Service de la statistique, a également été distribué en janvier 2011 et joint à l'envoi de l'annuaire.

### 2.1.7 Site Internet

Le site Internet Statistique Fribourg ([www.stat-fr.ch](http://www.stat-fr.ch)) est mis à jour au fur et à mesure de la disponibilité des informations.

### 2.1.8 Renseignements

Le Service de la statistique a été sollicité en 2010 pour des demandes de renseignements dont le nombre est estimé à près de 1000. Ces demandes entraînent une charge de travail dont la durée peut varier de cinq minutes à deux semaines. Elles émanent principalement des services de l'Etat, de communes, de cher-

---

## 2010

cheurs, d'étudiants, de journalistes et de responsables politiques ou économiques.

### 2.1.9 Coordination

En tant que partie intégrante de ce qu'il est convenu d'appeler le «système statistique suisse», le Service de la statistique relaie de nombreuses enquêtes fédérales, auxquelles il collabore sous diverses formes (harmonisation des nomenclatures, collecte, validation, vérification, diffusion des résultats, conseil, etc.). Outre les domaines de la démographie, de la formation et de la construction, déjà mentionnés, on citera par exemple la statistique trimestrielle de l'emploi, la statistique des salaires ou le recensement des entreprises.

## 2.2 Événements particuliers

---

### 2.2.1 Recensement fédéral de la population

Le Service de la statistique participe au projet d'harmonisation et de centralisation des données issues des registres communaux des habitants (projet «HarmPers»). Un nouveau système mettra à la disposition des services de l'Etat et de toutes les instances autorisées les informations dont ils ont besoin sur les personnes, de façon harmonisée. Dans le domaine statistique, il permettra d'extraire les données exigées par la Confédération dans le cadre du Recensement fédéral de la population 2010. Le Service de la statistique est chargé de conduire le sous-projet consistant à assister les communes dans la mise à jour de leurs registres des habitants, avec attribution des nouveaux numéros d'assurés, ainsi que des identifiants de logements et de bâtiments. L'ensemble du projet est placé sous la présidence de la Direction de la sécurité et de la justice et est porté par une structure interdirectionnelle.

En 2010, les collaborateurs/trices du Service de la statistique affectés à ce projet ont soutenu les communes dans leurs travaux d'apurement et de mise à niveau de leurs registres, permettant à Fribourg de figurer parmi les premiers cantons à satisfaire aux exigences fédérales en matière de qualité des données figurant dans les registres.

### 2.2.2 Statistiques du domaine de la formation

La solution développée pour le recensement scolaire, en attendant l'introduction du futur système harmonisé de gestion des écoles (projet HAE), lequel ne sera pas prêt avant 2015, a été mise en production en septembre 2010. Elle répond au double objectif qui lui était fixé: remplacer un système informatique vieux de vingt ans, qui devait impérativement être mis hors service, et satisfaire les nouvelles exigences imposées par le projet fédéral de Modernisation des enquêtes du domaine de la formation (MEF).

### 2.2.3 Mesure du progrès véritable des sociétés

Le Service de la statistique conduit une réflexion sur la faisabilité d'un instrument de mesure du progrès véritable des sociétés au niveau régional. Cette réflexion fait l'objet d'une collaboration avec la société Paola Ghillani & Friends et se poursuivra en 2011.

### 2.2.4 Collaboration avec les autres cantons et la Confédération

Le chef du Service de la statistique préside la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT). A ce titre, il a été désigné par le Conseil fédéral pour représenter les cantons au sein de la Commission fédérale de la statistique. Le chef de service a en outre été membre du comité d'organisation des Journées statistiques suisses 2010 à Neuchâtel, lesquelles englobaient les festivités du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'Office fédéral de la statistique et la Journée mondiale de la statistique. A noter que les Journées statistiques 2011 auront lieu à Fribourg, du 26 au 28 octobre. Ces journées réunissent environ 250 personnes pendant trois jours. Le Service de la statistique est aussi actif au sein de la Conférence des offices statistiques romands et tessinois (CORT) et est représenté au sein du comité de l'organe de collaboration et de coordination statistique entre les régions et la Confédération (REGIOSTAT). Il est enfin représenté au titre de délégué des cantons dans différents groupes de travail consacré à de nouveaux projets ou des réformes dans le domaine statistique sur le plan fédéral.

### 2.2.5 Activités diverses

Le Service de la statistique participe à plusieurs groupes de travail au niveau cantonal, notamment le comité de pilotage et le groupe de travail sur l'harmonisation des registres de personnes, le comité de pilotage du projet de système d'administration des écoles, le comité de pilotage du projet d'harmonisation des registres de bâtiments, la commission tripartite de surveillance du marché du travail et l'Observatoire fribourgeois du marché du travail, la Task force sur la situation économique et conjoncturelle du canton, l'Observatoire de l'économie fribourgeoise et son groupe de travail. Dans le cadre de ces groupes de travail, il est mis à contribution pour rassembler et analyser des informations statistiques. Enfin, le Service de la statistique fournit régulièrement du soutien méthodologique pour différentes enquêtes ou activités d'autres services de l'Etat.

2010

## VIII. Service du logement

### 1. Missions

Le Service du logement est responsable de la gestion des aides financières octroyées pour des logements subventionnés. Il s'occupe en outre de tous les autres aspects relatifs à la politique du logement et de la gestion administrative des commissions de conciliation en matière de bail à loyer.

*Il est placé sous la responsabilité de Monsieur Martin Tinguely, chef de service.*

### 2. Activités

#### 2.1 Marché du logement

Au 1<sup>er</sup> juin 2010, 1138 logements vacants ont été recensés dans le canton de Fribourg, soit 108 unités de plus que l'année précédente. En conséquence, le taux de logements vacants, rapporté au total approximatif des logements en 2009, a légèrement augmenté de 0,85 % à 0,92 %. La construction de nouveaux logements a permis de couvrir l'augmentation de la demande conditionnée par l'évolution démographique soutenue du canton de Fribourg.

Le taux de logements vacants varie fortement d'un district à l'autre, il est partout inférieur à 1 %, sauf dans les districts de la Sarine et de la Singine.

Sarine	1,21 %
Glâne	0,73 %
Gruyère	0,84 %
Broye	0,49 %
Veveyse	0,25 %
Singine	1,23 %
Lac	0,60 %

La répartition des logements vacants est la suivante:

1 et 2 pièces	17 %
3 pièces	28 %
4 pièces	37 %
5 pièces et plus	18 %

En outre, sur l'ensemble des logements vides, 83 % sont à louer et 17 % sont à vendre.

Le marché fribourgeois fait donc apparaître une offre différenciée de logements selon les endroits.

#### 2.2 Encouragement à la construction de logements

La Confédération peut, en vertu de la loi fédérale du 21 mars 2003 sur le logement (LOG), accorder des prêts sans intérêt ou à taux préférentiel pour promouvoir l'offre de logements locatifs à loyer modéré et l'accession à la propriété de logements à prix modéré. Dès février 2007, la Confédération a définitivement renoncé aux prêts directs, ce qui n'a pas d'incidence sur les autres mesures de la LOG: aide indirecte pour les maîtres d'ouvrages qui ne disposent pas de fonds propres suffisants (cautionnements et arrière-cautionnements), soutien aux maîtres d'ouvrage et aux organisations faitières de la construction de logements d'utilité publique et poursuite des activités de recherche. Les maîtres d'ouvrage d'utilité publique qui construisent ou rénovent des logements à loyer ou à prix modérés ont la possibilité de demander des prêts à taux préférentiel auprès des organisations faitières (Association Suisse pour l'Habitat, ASH, dont le secrétariat romand est à Lausanne). L'octroi de l'aide fédérale au titre de la LOG est cependant soumis depuis 2009 au respect de critères en matière énergétique (standard Minergie, prescriptions MoPEC) lors de la construction ou de la rénovation.

#### 2.3 Abaissement des loyers par les pouvoirs publics

En application de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) et de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, le Service s'est concentré sur les deux tâches principales suivantes:

- mutations de locataires (environ 1000 par années) et paiement des subventions cantonales et communales aux bénéficiaires. Les contributions cantonales dues au titre de l'abaissement des loyers se sont élevées à 4 745 393 francs; quant aux contributions communales, elles ont atteint 2 114 382 francs;
- contrôle de la situation personnelle et financière des bénéficiaires de l'aide fédérale et cantonale (environ 4000 logements auxquels s'ajoutent environ 4000 logements bénéficiant uniquement de l'aide fédérale). A la suite de ces contrôles, un certain nombre de subventions ont été réduites ou supprimées.

Le Service du logement a mis en service son nouveau logiciel de gestion des aides au logement. Ce nouveau logiciel comprend une mise à jour des outils de paiement et l'implémentation des outils d'aide à la décision. Désormais, une seule application est

## 2010

utilisée dans le traitement des demandes pour les logements subventionnés par le canton.

### 2.4 Suivi des aides octroyées

Les propriétaires d'immeubles construits en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 juin 1942 concernant les mesures destinées à atténuer la pénurie de logements et à faciliter la construction d'immeubles, de l'arrêté fédéral du 8 octobre 1947 concernant les mesures destinées à encourager la construction de maisons d'habitation, ainsi que des diverses lois concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne, ont l'obligation de rembourser les subventions à l'Etat en cas de vente de leur immeuble avec bénéfice. En 2010, cinq immeubles ont fait l'objet d'un remboursement de subventions. Le montant total de ce remboursement s'est élevé à 48 850 francs. Les parts revenant à la Confédération et à la commune concernée ont été restituées. En outre, plusieurs ventes ont été autorisées sans remboursement de subventions, les propriétaires ayant revendu ou cédé leur immeuble au prix de revient.

### 2.5 Amélioration du logement dans les régions de montagne

La loi fédérale du 20 mars 1970 concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne permet au Service d'allouer des subventions à fonds perdu aux propriétaires désireux de rénover leur logement. Cette aide est accordée à condition que le logement à rénover soit situé dans une zone de montagne ainsi définie par le cadastre fédéral de la production animale, qu'il soit habité par une famille de condition modeste et qu'il s'agisse de travaux à plus-values.

Dans le cadre de la nouvelle péréquation financière Confédération-cantons, cette tâche a été entièrement confiée aux cantons dès 2008. Le Conseil d'Etat a décidé de ne pas légiférer en la matière et, partant, de supprimer toute subvention dans ce domaine.

Une dernière promesse a été accordée en 2007 dans le district de la Gruyère. Le décompte de construction a été approuvé en 2010. Le montant des subventions versées s'élève à 40 000 francs.

### 2.6 Lutte contre les abus dans le secteur locatif

Les trois autorités de conciliation ont traité 992 contestations de locataires en 2010. Ces contestations, dont la plupart concernent le loyer lui-même, les frais accessoires ainsi que la protection contre les congés, ont été réglées comme suit:

Conciliations	645	(65 %)
Pas d'entente	170	(17 %)

Décisions prises concernant la protection contre les congés et la consignation du loyer	76	(8 %)
Pas d'entrée en matière, retrait	56	(6 %)
Au tribunal arbitral	45	(4 %)
Total des demandes en 2009	992	(100 %)

A la suite du réexamen partiel de la répartition des tâches entre les Directions décidée par le Conseil d'Etat, les autorités de conciliation seront transférées de la Direction de l'économie et de l'emploi à la Direction de la sécurité et de la justice à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Ce transfert fait également suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la justice.

### 2.7 Réserves de terrains

En 2010, aucune requête n'a été déposée par les sociétés immobilières en vue d'obtenir de l'Etat, en application du décret du 11 mai 1977 relatif aux réserves de terrains à bâtir, une garantie d'emprunt pour une réservation de terrain.

### 2.8 Vente d'immeubles aux étrangers

Selon l'article 25 de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, les loyers des immeubles ayant fait l'objet d'acquisition par des personnes à l'étranger sont fixés par le Service du logement. En 2010, le Service n'a été saisi d'aucune demande d'acquisition dans ce domaine.

### 2.9 Commission cantonale du logement

La commission cantonale du logement a été instituée par arrêté du Conseil d'Etat du 20 avril 1993. Elle a essentiellement pour but d'analyser l'offre et la demande de logements, le prix des loyers, et de susciter des initiatives tendant à promouvoir la mise à disposition de logements à louer et en propriété à bon marché. La commission s'est réunie une fois, le 27 septembre 2010.

## IX. Service de la formation professionnelle

### 1. Missions

Le Service de la formation professionnelle (SFP), dirigé par Monsieur *Fritz Winkelmann*, chef de service, est chargé de la surveillance et de l'application des législations fédérale et cantonale

## 2010

sur la formation professionnelle et des conventions intercantionales y relatives. En outre, il assure la mise en œuvre des mesures encourageant le développement de la formation professionnelle en incitant notamment les partenaires à créer des places d'apprentissage et de formation. Il informe, conseille et encadre ses partenaires et les personnes en formation. Il est chargé aussi d'assurer le bon fonctionnement des 61 commissions d'apprentissage, des 81 commissions de qualifications et des 30 commissions des cours interentreprises ainsi que du secrétariat de l'Association du Centre Professionnel Cantonal (ACPC).

## 2. Activités

### 2.1 Activités courantes

Durant l'année 2010, le SFP a connu une nouvelle augmentation globale de 129 apprenti-e-s, ce qui porte à 8531 le nombre de personnes en formation dans le canton (en augmentation de 51.4 % par rapport à l'année 2000). Le démarchage pour créer de nouvelles places d'apprentissage, les demandes d'autorisation de former accordées et les entreprises formant actuellement des apprenti-e-s sont répertoriés comme suit:

	2009	2010	Evolution
Nouvelles autorisations de former accordées	351	375	+6.8 %
Entreprises formant actuellement	2409	2401	-0.3 %
Apprenti-e-s par entreprise, nombre moyen	3.5	3.6	+2.9 %
Entreprises autorisées de former	3664	3665	+0.0 %
Entreprises avec 1 <sup>re</sup> autorisation de former	150	151	+0.7 %
Entreprises avec autorisation(s) supplémentaire (s) de former	103	146	+41.7 %
Entreprises contactées dans le but de créer des places d'apprentissage	1137	1598	+40.5 %

Le règlement sur la formation professionnelle a été adopté le 23 mars 2010 et est entré en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2010; de même, les modifications du règlement du Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI) ont été adoptées. Les ordonnances sur la formation professionnelle initiale pour 26 professions sont entrées en vigueur cette année, dont 3 pour les attestations de formation (AFP) et 23 pour les CFC. Impliqué au niveau national dans l'élaboration de ces ordonnances, le SFP s'est prononcé sur toutes les consultations.

Dans les domaines santé et social, une collaboration avec la DSAS a permis la publication de recommandations pour soutenir le personnel en poste souhaitant obtenir un titre d'assis-

sant-e socio éducatif-ve (ASE) ou d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC). De plus, des travaux sont menés dans le cadre de la validation des acquis en collaboration avec l'Organisation du monde du travail Santé-Social Fribourg (OrTra), l'Ecole professionnelle santé-social de Grangeneuve (ESSG) et le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA) dans le but de délivrer des CFC dès 2012.

Les partenaires du SFP peuvent désormais obtenir régulièrement des informations grâce à l'envoi depuis 2007 de newsletters. En 2010, cinq communications ont été adressées à plus de 4500 acteurs de la formation professionnelle au niveau cantonal et national. La newsletter permet d'approcher directement les partenaires et de les sensibiliser sur de nombreux thèmes connexes à la formation (protection des jeunes travailleurs, congé jeunesse, harcèlement sexuel,...) avec des liens dynamiques sur les pages de sites Internet concernés. Les statistiques du site Internet du SFP démontrent qu'environ 12 000 accès sont effectués par mois.

En 2010, 21 cours pour formateurs-trices en entreprise ont été organisés, dont 4 en allemand. Ce ne sont pas moins de 450 personnes qui ont obtenu leur attestation. Depuis deux ans, un support numérique est à disposition des participants, sur lequel ceux-ci retrouvent les présentations des intervenants avec des liens actifs sur les différentes sources d'information. L'étroite collaboration avec l'Inspection du travail amène une dimension supplémentaire.

Après un an de parrainage par la Région Rhône-Alpes, l'entrée officielle de la Région Fribourg dans le programme EURODYSSÉE, placé sous l'égide de l'Assemblée des Régions d'Europe, a permis un bon développement de ce programme d'échanges de jeunes. Sept stagiaires ont été accueillis depuis le début de l'année 2010 et quatre jeunes Fribourgeois ont fait l'expérience d'un stage à l'étranger.

Le Service, par une collaboration active au sein de la Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle, ainsi que par l'engagement d'un case manager pour la formation professionnelle, a mis en œuvre le concept d'aide aux jeunes en difficulté par l'intermédiaire de différentes mesures. Ces dernières consistent notamment à suivre de manière accrue les jeunes en multi-difficultés, ceux qui n'ont pas trouvé de place de travail après leur formation, ainsi que les ruptures de formation. Ces démarches, subventionnées par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), entrent dans le cadre des mesures ayant pour objectif de relever le défi 1 du programme gouvernemental 2007-2011.

---

## 2010

L'Association du Centre Professionnel Cantonal a inauguré le 4 novembre 2010 ses nouvelles infrastructures mises à disposition des utilisateurs et utilisatrices le 26 août 2010 déjà. Elles comprennent la réalisation d'un important bâtiment scolaire qui comprend: 28 salles de classes, un auditoire, une cafétéria, un restaurant, une bibliothèque, ainsi qu'une salle de sport triple, une salle de fitness, deux parkings souterrains et la transformation d'infrastructures existantes sur le site «Derrière-les-Remparts».

### 2.2 Evénements particuliers

---

#### 2.2.1 Plan cantonal de soutien à l'économie

Durant l'année scolaire 2009/10, une somme de 1 870 000 francs a été versée aux entreprises formatrices dans le cadre de la mesure n° 1 du plan cantonal de relance. Ce soutien consiste à doubler la subvention durant les années scolaires 2009/10 et 2010/11 (de 20 à 40%). Cette mesure, octroyée à 2065 entreprises, a été plébiscitée par les milieux concernés.

Lors de la journée intercantonale de l'apprentissage, la forte médiatisation de la formation professionnelle a reçu de très bons échos, particulièrement des organisations du monde du travail, des entreprises, des jeunes et des parents. 26 places ont ainsi été créées grâce à cette mesure pour un coût de 13 000 francs, soit 500 francs alloués par contrat signé (mesure 27 du plan de relance).

#### 2.2.2 Validation des acquis (VAE)

Le 15 octobre 2010, l'OFFT a délivré la reconnaissance définitive de la procédure de validation des acquis au canton de Fribourg. Les cantons de Berne, Fribourg et Zurich sont les premiers cantons à avoir obtenu cette reconnaissance.

#### 2.2.3 Analyse du temps de travail

A la suite du rapport sur l'analyse du temps de travail des enseignants de la DEE, il a été constaté que les maîtres et maîtresses professionnels enseignant à plein temps (25 unités d'enseignement) accomplissent sur l'année un nombre d'heures supérieur à 1900 heures. Aussi, le Conseil d'Etat a décidé, le 15 mars 2010, de réduire leur temps de travail d'une unité d'enseignement par semaine. La mise en œuvre, répartie sur deux ans, est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

#### 2.2.4 Contrats de prestation

Le Conseil d'Etat a adopté les contrats de prestations de référence pour les cours interentreprises et les réseaux d'entreprises formatrices.

#### 2.2.5 Journées Européennes

Une délégation de quelque 100 apprentis et enseignants allemands et francophones de l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle de Fribourg (EPAI) et de l'Ecole professionnelle commerciale de Fribourg (EPC) ont accueilli, le 19 mai 2010, l'ambassadeur de Belgique et une représentante de l'ambassade des Pays-Bas. Les discussions, orientées sur la création de la Communauté européenne après guerre et sur le processus actuel d'intégration européenne, ont été animées sur la base de réflexions des élèves. Une réunion plénière regroupant les officiels belges et hollandais, les élèves du Collège St-Michel et les apprentis de l'EPAI et de l'EPC a permis de poursuivre le dialogue sur l'Europe.

### 2.3 Commission de la formation professionnelle

La Commission de la formation professionnelle s'est réunie à deux reprises. Elle a traité d'éléments en lien avec la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle supérieure et continue. Elle a procédé à la nomination des membres des commissions d'apprentissage en remplacement des membres démissionnaires, tout en veillant à tendre à la parité des représentations. Elle a adopté le budget et approuvé les comptes du Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI).

## 3. Formation

---

### 3.1 Formation professionnelle initiale

Les effectifs des personnes en formation et le nombre de certificats et attestations délivrés pour le canton figurent dans le tableau suivant:

## 2010

	Personnes en formation		Certificats et Attestations délivrés			
	2009	2010	2009		2010	
Maturité professionnelle post-CFC	237	289	1839	357	1939	390
Apprentissage (avec la maturité professionnelle intégrée)	7421	7508				
Auditeurs	269	226		82		98
Formation pratique	18	17		14		13
Formation élémentaire	100	93		54		47
Préapprentissage	38	70				
Cours préparatoire (SeMo)	217	240				
Cours d'intégration	102	88				
<b>Total</b>	<b>8402</b>	<b>8531</b>		<b>2346</b>		<b>2487</b>

Pour 2010, le taux de réussite est de 90.2 % (en 2009 = 88.87 %).

1602 élèves suivent l'enseignement professionnel dans un autre canton. Ce chiffre comprend les Fribourgeois en école des métiers qui sont inscrits dans un autre canton.

Il est à relever que le SFP et les centres de formation professionnelle forment 17 apprenti-e-s.

### 3.2 Enseignement professionnel

L'enseignement professionnel est dispensé dans cinq écoles professionnelles, qui accueillent aussi 392 apprentis issus d'autres cantons. Le tableau ci-dessous présente la répartition des personnes en formation dans ces écoles.

Ecoles professionnelles	Personnes en formation		Total
	Français	Allemand	
Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI), Fribourg	2551	719	3270
Ecole professionnelle commerciale (EPC), Fribourg	705	399	1104
Ecole des métiers de Fribourg (EMF)	493	57	550
Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC), Bulle	1021		1021
Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG), Posieux	421	33	454
Autres Ecoles et Institutions du canton	488	42	530
<b>Total</b>	<b>5679</b>	<b>1250</b>	<b>6929</b>

L'Ecole professionnelle commerciale (EPC) a offert, dès la rentrée scolaire 2010–2011, la formation complémentaire pour la maturité professionnelle santé-social intégrée aux apprentis assistants en pharmacie. La première volée d'élèves en formation pour la maturité professionnelle commerciale post-CFC bilingue en emploi (2 ans) a passé les examens en juin 2010 avec un taux de réussite de 65 %. Cette année, une nouvelle classe a pu être ouverte.

L'Ecole professionnelle santé-social (ESSG) avec la filière «Santé» des assistants en soins et santé communautaire (ASSC) a introduit l'apprentissage dual, en parallèle au système école-stage, ainsi que la formation raccourcie de 2 ans destinée aux adultes. Elle a également ouvert pour la première fois une classe duale alémanique. L'ESSG participe activement à la mise en œuvre des cours interentreprises en vue de leur transfert à l'OrTra en 2011. Une convention a été signée entre le SFP, l'OrTra et l'ESSG.

---

## 2010

Par ailleurs, une nouvelle volée d'aides soignantes a obtenu le certificat de la Croix-Rouge Suisse. La filière «Social» d'assistant socio-éducatif poursuit sa croissance. En 2006, elle comprenait 2 classes et 29 apprentis; actuellement, 157 apprentis composent 8 classes.

L'Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI) a pu ouvrir pour la première fois une classe de maturité professionnelle santé-social homogène post-CFC de langue alémanique.

L'ouverture de la nouvelle halle triple a permis d'introduire les premiers cours d'éducation physique et de sport pour les deux écoles du site des Remparts, l'EPC et l'EPAI. Ces cours sont obligatoires au même titre que les cours de connaissance professionnelles ou de culture générale. Les Ecoles professionnelles répondent désormais partiellement à cette obligation légale.

Après plusieurs consultations du personnel de l'école et l'avis de professionnels externes, l'Ecole des métiers (EMF) a décidé de sa nouvelle dénomination. Cette réflexion s'inscrit dans le cadre du processus de reprise du domaine des arts visuels par l'Etat et de la nouvelle identité visuelle de l'Etat et coïncide avec l'entrée en jouissance des locaux pour la rentrée 2011, il s'agit de:

Ecole des Métiers | Technique et art | Fribourg

Berufsfachschule | Technik und Kunst | Freiburg

### 3.3 Cours interentreprises

7224 apprentis ont suivi les cours interentreprises dans le canton durant l'année scolaire 2009/2010, dont 114 fréquentent ces cours directement au sein de leur entreprise formatrice.

### 3.4 Formation professionnelle supérieure et continue

Le Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI) a enregistré 3342 inscriptions réparties dans les formations suivantes: 613 en informatique, 985 en management, 354 dans les domaines de l'artisanat et de l'industrie, 237 en ressources humaines, 223 en langues, 81 en vente et marketing et 849 en pédagogie. Cela représente une augmentation de 17 % par rapport à l'année précédente.

Avec un budget de 2 454 499 francs, le CPI a réalisé en 2009 un bénéfice net de 25 617 francs. Sur la base des chiffres non révisés, le volume d'affaires a progressé de 20 % entre 2009 et 2010.

### 3.5 Bibliothèques des Arts et Métiers

Suite aux travaux de construction, un service minimum a été mis en place pour garantir – jusqu'à la fin de l'année – les travaux

personnels liés aux procédures de qualification des apprentis. L'acquisition d'ouvrages, les visites et les prêts n'ont pas pu être réalisés.

La bibliothèque de l'Ecole professionnelle artisanale et commerciale de Bulle (EPAC) a acquis 401 nouveaux ouvrages et a réalisé 2770 prêts. 6516 personnes l'ont visitée (travail personnel, lecture, Internet, matériel scolaire, visites de classes) et 1704 lecteurs et lectrices y sont inscrits à ce jour, soit 210 nouvelles inscriptions pour 2010. Cela représente une augmentation de 12 % par rapport à l'année précédente.

## X. Haute école fribourgeoise de technique et de gestion (HEF-TG)

---

### 1. Missions

---

La HEF-TG, dont le chef de service est Monsieur *Jean-Etienne Berset*, directeur général, et les écoles qu'elle comprend, soit l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (EIA-FR) et la Haute Ecole de gestion de Fribourg (HEG-FR), ont les missions dévolues aux Hautes Ecoles spécialisées par la législation fédérale, à savoir l'enseignement, le perfectionnement professionnel, la recherche, le développement et les prestations à des tiers, ainsi que les collaborations sur les plans national et international.

### 2. Activités

---

#### 2.1 Activités de la HEF-TG

Depuis janvier 2006, la direction générale de la HEF-TG assume la direction générale non seulement de l'EIA-FR et de la HEG-FR, mais aussi des deux autres écoles de la HES-SO Fribourg, la Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR) et la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS), écoles rattachées à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Pour l'année 2010, il s'agit de relever la certification formelle et réussie de la HES-SO//FR, en tant qu'entité globale, par la Société Générale de Surveillance (SGS), selon la norme ISO 9001:2008. Cette certification de qualité a été complétée par une phase de préparation d'une enquête de satisfaction auprès de l'ensemble du personnel de la HES-SO//FR. Cette enquête, confiée à un organisme externe, vient compléter le dispositif qualité en élargissant l'approche au domaine du personnel.

Suite à son agrandissement, la crèche Pérollino offre désormais six places supplémentaires (18 au total). Destinée au personnel

---

**2010**

et aux étudiant-e-s de la HES-SO//FR, cette structure très appréciée répond à un besoin évident et sans cesse croissant.

L'année 2010 a également vu l'organisation d'une «Académie d'été en éthique» par la HES-SO//FR. Tenue durant les vacances et soutenue par l'Académie suisse des sciences techniques, cette première édition, étalée sur deux semaines et donnant droit à trois ECTS, a attiré 26 étudiant-e-s. Les cours, assurés principalement par des professeur-e-s de branches issu-e-s des différentes écoles, le mélange des domaines d'études, les échanges entre étudiant-e-s provenant d'horizons très divers ont été très appréciés, comme l'ont montré les résultats de l'évaluation effectuée à la fin des cours.

Le dossier de la loi sur la HES-SO//FR, tributaire de l'avancement des travaux liés à la confection de la nouvelle convention intercantonale sur la HES-SO, a fait l'objet de réflexions approfondies. Plusieurs scénarios concernant la structure de la future HES-SO//FR ont été examinés, en particulier à la lumière de projets de lois similaires en cours d'élaboration dans d'autres cantons partenaires. La formule retenue est celle d'une seule entité juridique, la HES-SO//FR, composée de quatre hautes écoles chargées de la mise en œuvre des missions HES et intégrées dans les domaines d'études de la HES-SO, d'une direction générale assurant les liens, d'une part, avec la HES-SO et, d'autre part, avec les autorités cantonales compétentes, et de services centraux. Vu l'avancement des travaux, on peut espérer que 2011 verra se concrétiser cette loi, sa mise en vigueur intervenant alors au plus tôt en 2012.

L'augmentation constante du nombre d'étudiant-e-s de l'EIA-FR (+ 60.2 % depuis 2000) a obligé la direction de cette haute école à louer des locaux pour assurer le développement de ses activités. Le financement de la mise en exploitation de ces nouveaux locaux a fait l'objet d'un crédit extraordinaire intégré dans les comptes 2010.

En 2010, le chiffre d'affaires des missions de recherche appliquée et développement (Ra&D) et de prestations à des tiers (PS) a nettement progressé par rapport à 2009 (+ 33 %). Ce constat est réjouissant et indique qu'après la période de mise en place des formations master, entreprise coûteuse en temps et en énergie, le personnel enseignant a pu à nouveau consacrer une part importante de ses activités à ces deux missions HES.

La HEG-FR a connu, elle aussi, un développement de ses activités supérieur à la moyenne, tant en termes du nombre d'étudiant-e-s en formation de base et en formation continue qu'en termes de chiffres d'affaires en Ra&D et en PS.

## 2.2 Activités de la l'EIA-FR

L'année 2010 aura été ponctuée par deux événements majeurs appelés à marquer durablement la vie de l'école et celle de ses collaboratrices et de ses collaborateurs.

Le premier est lié à ses infrastructures. Pour la première fois depuis sa création, l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes délocalise une partie de ses activités hors du plateau de Pérolles, en ouvrant sept salles de classes à la rue de la Carrière dans le quartier de Beauregard, sur le site de l'ancienne brasserie. Ces nouveaux locaux ont permis d'accueillir les cours de diverses filières, libérant ainsi sur le site de Pérolles des locaux affectés à de nouvelles activités: accueil des étudiant-e-s masters MSE (master of sciences in engineering) et MSL (master of science in life sciences), réalisation de projets de recherche. Par-delà le fait qu'il libère des espaces pour de nouvelles activités, ce nouveau site offre des perspectives de développement intéressantes. En effet, par sa situation très centrale, à proximité immédiate de la gare, il se prête particulièrement bien à la tenue de cours de formation continue, voire à l'enseignement de certains cours master suivis par un public en provenance d'autres cantons.

Le second événement marquant de l'année 2010 aura été le passage de l'EIA-FR à une conduite par processus et la désignation de responsables pour les missions légales de l'école restées en retrait ces dernières années, la formation continue et les relations nationales et internationales. Le changement de mode de conduite est la suite logique de l'introduction en 2006 d'un système de gestion par la qualité. La désignation de pilotes en charge des principaux processus et l'attribution de compétences de conduite élargies à chacun d'entre eux vise une simplification du pilotage de l'école et une clarification des structures de direction.

La désignation de responsables de la formation continue et des relations nationales et internationales, après ceux de la formation et de la Ra&D, il y a quelques années, a pour but le développement des activités de formation continue et la structuration des collaborations établies aux niveaux national et international, deux objectifs qui s'inscrivent dans la perspective d'une accréditation institutionnelle à venir, d'ici trois à cinq ans.

### 2.2.1 Enseignement

L'augmentation du nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s dans les filières bachelor se poursuit, à l'instar de ces dernières années. A cet égard, l'ouverture de salles de classe sur le site de Beauregard a permis de remédier temporairement à la pénurie de locaux annoncée en début d'année et d'absorber sans problème majeur les dédoublements de classes auxquels il a fallu procéder.

---

## 2010

En 2010, à nouveau, quelques étudiant-e-s se sont vu-e-s offrir la possibilité d'effectuer un travail complémentaire les autorisant à recevoir, en sus du diplôme de bachelor, un diplôme HES. Il s'agit d'étudiant-e-s qui avaient commencé leur cursus sous le régime du diplôme HES et qui peuvent légalement exiger, moyennant l'obtention de 20 crédits ECTS supplémentaires, que le titre d'ingénieur HES leur soit délivré.

En matière de bilinguisme, les effectifs tendent à se stabiliser. A la rentrée 2010, ce sont 59 nouveaux étudiant-e-s représentant 22 % de la nouvelle volée qui ont choisi de suivre une formation bilingue français-allemand. Les étudiant-e-s y sont en majorité germanophones (56 %), mais les francophones (33 %) et les italo-phones (10 %) ne sont pas en reste et saisissent l'occasion qui leur est offerte de développer leurs compétences linguistiques. Toutes les filières, à l'exception de la filière d'architecture, offrent une formation bilingue.

La première volée d'étudiant-e-s inscrit-e-s dans les master en ingénierie (MSE) et en sciences de la vie (MSL) a ponctué son cursus par un travail de master qui s'achèvera en janvier 2011. Pour rappel, ces formations, organisées sous le contrôle de la HES-SO, sont le fruit d'une coopération au niveau suisse faisant intervenir les cinq sites de formation d'ingénieurs de Suisse occidentale, dont l'EIA-FR. Cette dernière collabore à la mise sur pied des orientations du MSE en technologies industrielles et en technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'à la mise sur pied du MSLS, orientation chimie industrielle.

Au cours de l'année 2010, l'EIA-FR, la HEIG-VD (Haute Ecole d'Ingénierie et de gestion du canton de Vaud) et l'hepia (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève) ont coordonné leurs efforts pour élaborer un projet de master en ingénierie du territoire qui devrait débiter en 2011. Le projet, déposé auprès de l'OFFT, a été plébiscité par le Conseil suisse des HES et la CDIP. La décision d'ouverture par le Département fédéral de l'économie est attendue début 2011.

Ce sont désormais quatre volées d'architectes qui ont suivi le master en architecture organisé conjointement par l'EIA-FR, l'hepia et la BFH (Bernier Fachhochschule). Les diplômes correspondants leur ont été remis à Burgdorf en début d'automne.

### 2.2.2 Formation continue

En technologies de l'information et de la communication, l'offre de formation continue s'est focalisée sur les thèmes phares de la sécurité informatique, l'architecture des réseaux informatiques et la cyberadministration. Organisé en partenariat avec d'autres hautes écoles de la HES-SO, le MAS (Master of Advanced Studies) en technologies de l'information et de la communication, un programme de deux ans en cours d'emploi, a lancé sa troisième volée. Par ailleurs, un nouveau cursus de formation en

sécurité des infrastructures informatiques est venu s'ajouter aux traditionnelles formations certifiées CCNA et CCNP de la Networking Academy et à celles focalisées sur la sécurité des infrastructures, respectivement des applications de la IT Security Academy, des formations au bénéfice de certificats internationaux. Finalement, une nouvelle offre de formation a été montée cette année en partenariat avec le SECO par l'eGov Technology Center, dans les domaines technologiques de la cyberadministration.

En 2010, en collaboration avec le programme de coopération territoriale européenne, INTERREG IV France Suisse, l'institut des technologies industrielles (iTIN) a monté deux nouveaux programmes de formation continue: un CAS (Certificate of Advanced Studies) en conception de produits plastiques et un CAS en éco-plasturgie. La formation qui conduira à terme à un DAS (Diploma of Advanced Studies) en plasturgie débutera au printemps 2011.

L'institut de la construction et de l'environnement (iCEN) a poursuivi le développement de ses programmes de formation et ajouté quelques cordes à son arc, en préparant, en particulier, un CAS en dangers naturels, en collaboration avec la fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance et la BFH (Bernier Fachhochschule), un CAS en qualité de l'air, en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique et la SUPSI (Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana), et un MAS en gestion de projets dans la construction, en collaboration avec la HSLU (Hochschule Luzern). Ces formations, qui devraient débiter à l'automne 2011, viendront enrichir la palette des formations déjà dispensées par l'iCEN, à savoir: le MAS en expertise dans l'immobilier, fruit d'une collaboration avec l'EPFL et l'Université de Fribourg, le MAS en énergie et développement durable dans l'environnement bâti, en collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie et les autres sites de la HES-SO, et le CAS en génie parasismique.

### 2.2.3 Recherche appliquée et développement (Ra&D) et prestations à des tiers (PS)

114 projets de recherche et 25 PS ont été réalisés. Le chiffre d'affaires est de 9 millions dont 82 % correspondent à des projets de recherche et 18 % à des prestations de service. Le financement est assuré à raison de 39 % par des fonds tiers, 30 % par la HES-SO et 31 % par d'autres fonds (CTI, fondations, etc.). Au total, 84 professeur-e-s (15 EPT) ont conduit ces activités et 181 collaborateurs scientifiques ou techniques (52 EPT) y ont œuvré à plein temps ou à temps partiel.

En partenariat avec le SECO et une dizaine d'entreprises régionales, l'institut des technologies de l'information et de la communication (iTIC) a mis en place un centre de compétences chargé des aspects technologiques de la cyberadministration. Ce

---

**2010**

centre héberge les serveurs de référence nationaux eGov CH. Il offre des cours et monte des projets dans le domaine des identités numériques, des formulaires et du paiement en ligne. L'institut a renforcé sa présence dans le domaine de la sécurité IT. Son observatoire de la sécurité pour les PME, NetObservatory, offre les premières prestations gratuites. Les services payants sont attendus pour l'été 2011.

Centré sur ses axes prioritaires de recherche, l'institut des technologies industrielles (iTIN) a réalisé une quarantaine de projets de recherche dans le domaine de l'énergie, des systèmes électroniques intégrés et de la plasturgie. L'institut a renforcé sa collaboration avec les réseaux du Pôle scientifique et technique du canton de Fribourg (PST-FR) et les partenaires industriels fribourgeois. Une plate-forme de développement de polymères chargés à haute valeur ajoutée est en phase de création, en collaboration étroite avec l'AMI, l'UNI-FR et l'iCHIMIE. A l'aide de cette plate-forme, des travaux de recherche seront réalisés en commun sur des matériaux polymères ayant de nouvelles propriétés et les procédés associés. L'activité Ra&D de l'iTIN dans le domaine de l'énergie, plus particulièrement dans le domaine des réseaux électriques et de la rationalisation énergétique, a fortement augmenté en 2010.

L'institut de la construction et de l'environnement a redéfini sa stratégie de recherche et œuvré selon trois axes de recherche. L'axe «structures et renforcement» comprend les structures et les éléments de construction innovant, les techniques de dimensionnement, de renforcement et d'évaluation ainsi que le génie parasismique. L'axe «sol-eau» regroupe les thématiques liées à l'environnement et au développement durable: la revitalisation de cours d'eaux, les dangers naturels liés aux crues, l'approvisionnement et le traitement des eaux, la gestion des déchets et la protection des sols. Finalement, l'axe «espace de vie» regroupe les thématiques liées à la construction durable, au développement territorial ainsi qu'aux conditions d'habitation et à l'énergie.

En 2009, la HES-SO a reçu l'autorisation d'ouvrir à Fribourg une filière Master of Science in Life Science comportant une orientation Chemical Development and Production. Cette décision a été suivie de la mise en place d'une unité de recherche Master (MRU) permettant une meilleure visibilité de la chimie au sein de l'EIA-FR. Pour répondre à cette stratégie mettant en avant la recherche appliquée du groupe de compétences en chimie, un institut de chimie (iCHIMIE) a été créé en septembre. Cette unité est en charge de la formation Bachelor et Master, de la Ra&D et d'un service d'analyses.

#### 2.2.4 Collaborations nationales et internationales

Outre les échanges d'étudiant-e-s (44 étudiant-e-s entrant-e-s, 47 étudiant-e-s sortant-e-s), plusieurs échanges de professeur-e-s se sont déroulés durant l'année 2010. Ainsi, ce sont

70 professeur-e-s de l'EIA-FR qui se sont rendu-e-s à l'étranger pour y nouer des contacts académiques ou dans le domaine de la recherche, et 24 professeur-e-s de diverses universités qui ont séjourné à Fribourg.

Un accord gérant des échanges au niveau doctorat a pu être conclu avec l'Agence Universitaire de la Francophonie et son bureau du Moyen-Orient ainsi que la HES-SO et l'EIA-FR. Un accord spécifique a pu être signé durant l'été 2010 avec l'Ecole supérieure d'ingénieurs de Beyrouth (ESIB) et l'Université St-Joseph (Liban).

D'autres accords de type Erasmus en outre ont été signés avec l'Université de Coimbra, Portugal (filière de génie civil), l'INSA de Rennes, France (filières d'informatique et de génie civil), la Hochschule München, Allemagne (filière de génie électrique), la Fachhochschule Karlsruhe, Allemagne (filière de génie électrique), l'Ecole Centrale d'Electronique Paris, France (filière d'informatique), la Hochschule Offenburg, Allemagne et l'Université de Liège, Belgique (filières d'architecture et de génie civil).

#### 2.2.5 Autres événements

L'EIA-FR a participé au forum des métiers du Tessin, l'«Espo-professionni», qui s'est tenu à Lugano, du 8 au 14 mars, ainsi qu'au salon des étudiant-e-s de Lausanne, pour y présenter ses formations.

Elle a en outre ouvert ses portes à l'occasion de la traditionnelle exposition des travaux de bachelor, les 10 et 11 septembre.

En collaboration avec la HES-SO, la filière de chimie a participé au Paléo Festival de Nyon, en utilisant une machine à glaces en guise d'outil de promotion auprès de la jeunesse.

Cette année, dans le prolongement des festivités liées aux 50 ans du génie civil, la filière a organisé quatre conférences. On a pu y découvrir en particulier les deux gros chantiers fribourgeois du moment: le Pont de la Poya et l'Ecole des métiers. En outre, le 29 avril, l'EIA-FR a accueilli le YES'2010 (Young Engineer Symposium 2010).

### 2.3 Activités de la HEG-FR

En 2010, la HEG-FR a compté 610 étudiant-e-s dans l'ensemble de ses formations de niveau HES. Elle a remis les premiers masters en entrepreneuriat aux étudiant-e-s qui ont débuté leur cursus en 2008. Par ailleurs, elle a remis, pour la troisième année consécutive, les nouveaux diplômés de bachelor. Pour ces deux types de diplôme, la HEG-FR se distingue spécialement au niveau des langues et des cultures qui y sont rattachées, puisque c'est la seule HES en Suisse à proposer des cursus en deux langues, français et allemand, ou trilingues avec l'anglais. Durant

## 2010

cette période, l'école a aussi confirmé sa position dominante pour les formations postgrades au sein de la HES-SO.

## 2.3.1 Enseignement

Suite à l'introduction du système de «Bologne», la HEG-FR a décroché pour la troisième fois des diplômes de bachelor (Bachelor of science HES-SO en économie d'entreprise). Ce titre consacre les efforts de 43 étudiant-e-s dont 27 ont suivi une formation en emploi durant quatre ans et 16 autres le cursus à plein temps durant trois ans. Tous/toutes ces étudiant-e-s ont suivi une formation entièrement bilingue en français et en allemand et reçoivent donc un diplôme «bilingue». Le cursus trilingue est une nouveauté introduite en 2010 et permet à des étudiant-e-s de bon niveau d'effectuer leurs études en français, en allemand et en anglais. Afin d'offrir des cours en langue anglaise et d'attirer des étudiant-e-s étrangers/étrangères, la HEG-FR organise un semestre en finance et banque en anglais. Une trentaine d'étudiant-e-s s'y sont déjà inscrit-e-s.

Le master offert par la HEG-FR est focalisé sur l'entrepreneuriat et l'innovation. Des 23 étudiant-e-s ayant commencé le programme du master, 17 ont reçu leur diplôme de master of science HES-SO in business administration (Innovation & Growth) au mois de novembre 2010. Le programme comporte des options bilingue et trilingue d'une durée de quatre semestres et permet de pratiquer en parallèle une activité professionnelle à mi-temps. A noter que, pour cette première édition de master, seules les HEG de Fribourg (17 étudiant-e-s) et de Genève (8 étudiant-e-s) parmi les cinq HEG de Suisse occidentale ont été autorisées à offrir ce type de formation.

En 2010, la HEG-FR a encaissé plus de 1,5 millions de francs pour l'ensemble de ses formations continues. Le succès renouvelé du EMBA et des CAS phares (ex.: CAS en gestion d'entreprise, offert en français et en allemand, et CAS en communication) en sont les raisons principales.

## 2.3.2 Recherche appliquée et développement (Ra&amp;D) et prestations à des tiers (PS)

A côté des prestations réalisées pour les pouvoirs publics et l'entrepreneuriat, la HEG-FR a développé depuis 2010 de nouveaux projets dans le domaine financier en général et dans celui du deuxième pilier en particulier. Ainsi, l'école a obtenu un important projet CTI qui porte sur trois ans et s'intitule «Entwicklung einer Balanced Scorecard zur Verbesserung der unternehmerischen Führung der schweizerischen Pensionskassen». Les enseignant-e-s de la HEG-FR ont également publié de nombreux articles scientifiques, participé à des congrès dont certains de renommée internationale, comme le Congrès international francophone en entrepreneuriat et PME organisé par l'Université de Bordeaux en 2010.

## 2.3.3 Autres événements

En 2010, la HEG-FR a initié de nombreux projets importants, par exemple le dossier d'obtention de moyens du fonds de cohésion avec la Roumanie, les contacts internationaux en développement (USA, Chine, Mexique, Roumanie, France et Allemagne principalement), la préparation d'un CAS dans le domaine public, le début de la transformation des nouveaux locaux libérés par l'EMF, l'accréditation du master, enfin et surtout, la préparation des fêtes du 20<sup>e</sup> anniversaire de la HEG-FR qui aura lieu en 2011.

## 2.4 Statistique des collaboratrices et collaborateurs de la HEF-TG (EIA-FR + HEG-FR)

	HEF-TG		HEG-FR		EIA-FR <sup>1</sup>	
	09/10	10/11	09/10	10/11	09/10	10/11
<b>Professeur-e-s</b>						
plein temps	73	78	9	8	64	70
temps partiel	114	129	26	36	88	93
Total	187	207	35	44	152	163
<b>Collaborateurs/collaboratrices scientifiques et techniques</b>						
plein temps	74	68	1	2	73	66
temps partiel	56	58	11	9	45	49
Total	130	126	12	11	118	115
<b>Administration et direction</b>						
plein temps	16	16	4	4	12	12
temps partiel	18	21	8	9	10	12
Total	34	37	12	13	22	24
<b>Apprenti-e-s</b>						
	24	26	--		24	26
<b>Total général</b>						
plein temps	187	188	14	14	173	174
temps partiel	188	208	45	54	143	154
Total	375	396	59	68	316	328

<sup>1</sup> Y compris l'école technique de la construction (ETC)

2010

## 2.5 Statistique des étudiant-e-s HEF-TG + ETC

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	Master	Total	Bachelor délivrés en 2010 (+ diplômés HES)	Master délivrés en 2010
<b>EIA-FR</b>								
Architecture	61	56	51	-	20	188	38	5
Chimie	38	21	23	-	-	82	22	-
Génie civil	28	14	18	-	-	60	13	-
Informatique	33	26	26	-	-	85	24	-
Télécommunications	27	15	14	-	-	56	12 (+1)	-
Génie électrique	52	30	-	-	-	117	-	-
- Electronique	-	-	18	-	-	-	18 (+1)	-
- Energie électrique	-	-	17	-	-	-	16 (+4)	-
Génie mécanique	47	35	30	-	-	112	26 (+1)	-
<b>Total EIA-FR</b>	<b>286</b>	<b>197</b>	<b>197</b>	<b>-</b>	<b>20</b>	<b>700</b>	<b>169 (+7)</b>	<b>5</b>
<b>HEG-FR</b>								
Economie d'entreprise à plein temps	81	38	42	-	-	161	16	-
Economie d'entreprise en emploi	54	97	41	65	35	292	27	17
<b>Total HEG-FR</b>	<b>135</b>	<b>135</b>	<b>83</b>	<b>65</b>	<b>35</b>	<b>453</b>	<b>43</b>	<b>17</b>
<b>ETC</b>								
Conduite des travaux	24	19	22	-	-	65	20 <sup>1</sup>	-
<b>Total HEF-TG</b>	<b>445</b>	<b>351</b>	<b>302</b>	<b>65</b>	<b>55</b>	<b>1218</b>	<b>232 (+7)</b>	<b>22</b>
<b>Dont niveau HES</b>	<b>421</b>	<b>332</b>	<b>280</b>	<b>65</b>	<b>55</b>	<b>1153</b>	<b>212</b>	

## 2.6 Statistique des étudiant-e-s selon la provenance (cantons, étrangers)

	HEF-TG	HEG-FR	EIA-FR	ETC
Fribourg	662	307	330	25
Berne	112	64	47	1
Genève	34	8	26	-
Jura	22	-	19	3
Neuchâtel	36	3	28	5
Tessin	74	2	72	-
Vaud	139	38	87	14
Valais	82	13	52	17
Autres cantons	33	16	17	-
Etrangers	24	2	22	-

## 2.7 Ecole technique de la construction (ETC)

L'ETC est une école supérieure (ES) permettant aux professionnels titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une qualification équivalente d'obtenir un diplôme fédéral de

degré tertiaire. Les filières de formation des écoles supérieures permettent aux étudiant-e-s de développer les compétences dont ils ont besoin pour assumer des responsabilités au niveau technique et en matière de gestion dans leur secteur d'activité. Le plan d'étude cadre technique (PEC technique), qui comprend huit nouvelles orientations a été définitivement adopté par l'OFFT, le 24 novembre 2010. Il est désormais achevé et ne compte pas moins de quinze orientations techniques, dont la conduite des travaux, domaine qui concerne l'ETC. Ce PEC définit les champs professionnels et les contextes pour l'orientation concernant l'ETC, les processus de travail et compétences spécialisées et les conditions d'admission.

L'offre des entreprises en places de stage provenant des secteurs du bâtiment et du génie civil a été très supérieure au nombre d'étudiant-e-s achevant leurs études. Ainsi, la majorité des nouveaux et nouvelles diplômé-e-s avait un contrat signé en mains avant la fin des examens. Tous/toutes ont trouvé un emploi.

La statistique des étudiant-e-s de l'ETC est fournie dans les tableaux 2.5 et 2.6 ci-dessus.

---

 2010

### 3. Etat des fondations

---

Fondation	Etat au en Fr.	
	31.12.2009	31.12.2010
Habricht del Soto	38 634.75	39 407.45
Fonds James Daler	72 400.85	72 389.05
Fonds Frédéric Broillet, peintre	56 922.65	58 061.10
Fonds Ampelio Regazzoni, sculpteur	20 946.80	21 365.75
Fonds Placide Perroset	8 844.95	9 021.85
Fonds J.-J. Zbinden	4 687.00	4 780.75
Fondations Caisse maladie EIA-FR	93 608.61	95 480.76

Depuis longtemps, ces fonds ne sont pratiquement plus sollicités, puisqu'ils ne sont plus en mesure de permettre un soutien efficace aux étudiant-e-s qui en auraient besoin. Encouragée par l'Inspection des finances du canton de Fribourg, l'EIA-FR envisage donc de réunir l'ensemble de ces fonds en un seul. Dans cette optique, le Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle a été approché et celui-ci arrive à la conclusion que, a priori et vu les circonstances, en particulier l'ancienneté générale et la non sollicitation de ces fonds, rien ne s'opposerait à une dissolution de ceux-ci au profit de la création d'une seule et unique fondation. Ce dossier sera donc suivi en 2011.

### 4. Législation

---

Pour la Haute école spécialisée de suisse occidentale (HES-SO), l'année 2010 aura été marquée essentiellement par la progression de l'avant-projet de convention intercantonale. En janvier, la Confédération (DFE) approuvait officiellement la proposition que lui avaient soumise les Comités stratégiques HES-SO et HES-S2. Depuis lors, cet avant-projet a fait l'objet de consultations auprès de divers organes. De très nombreuses propositions d'amendements des 58 articles que comporte ce document en ont résulté et ont fait l'objet d'examen répétés de la part desdits Comités stratégiques. Le texte définitif pourra selon toute vraisemblance être soumis par les Conseils d'Etat des sept cantons partenaires à leur Grand Conseil au printemps 2011. Après ratification par tous les Grands Conseils, la mise en vigueur de la nouvelle convention pourra intervenir en 2012 ou 2013, suivant les circonstances. Elle sera suivie de la mise en vigueur de la loi sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (LHES-SO//FR).

2010

## XI. Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges	Compte 2010 EPT	Compte 2009 EPT	Ecart EPT
<b>ECONOMIE ET EMPLOI</b>	<b>630.04</b>	<b>589.03</b>	<b>41.01</b>
ADMINISTRATION CENTRALE	76.21	74.18	2.03
3500 / ETES    Secrétariat général	7.40	6.36	1.04
3505 / PECO    Promotion économique du canton de Fribourg	8.50	8.30	0.20
3510 / OPEM    Service public de l'emploi	13.20	13.35	-0.15
3525 / RCOM    Service du registre du commerce	5.80	5.75	0.05
3535 / LOGE    Service du logement	2.30	2.59	-0.29
3542.1 / SFPR    Service de la formation professionnelle	24.12	23.98	0.14
3560 / STAT    Service de la statistique	7.76	8.01	-0.25
3570 / TRCE    Service des transports et de l'énergie	7.13	5.84	1.29
<b>SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT</b>	<b>553.83</b>	<b>514.85</b>	<b>38.98</b>
3542.2 / EPAI    Ecole professionnelle artisanale et industrielle	154.10	146.11	7.99
3542.3 / EPCO    Ecole professionnelle commerciale	48.75	47.09	1.66
3542.4 / EPAC    Ecole professionnelle artisanale et commerciale	41.84	38.78	3.06
3542.5 / EPSS    Ecole professionnelle santé-social	28.15	26.56	1.59
3542.6 / EMEF    Ecole des métiers	76.60	62.66	13.94
3557 / ETEC    Ecoles techniques	7.87	5.73	2.14
3558 / HESF    Haute école fribourgeoise de technique et de gestion	196.52	187.92	8.60

**Direction de l'économie et de l'emploi DEE**  
Rue Joseph-Piller 13, CH-1701 Fribourg

[www.fr.ch/dee](http://www.fr.ch/dee)

Avril 2011

Imprimé sur papier 100% recyclé